

**G E O D E**

**SCHÉMA DE DÉVELOPPEMENT  
DE L'AGGLOMÉRATION  
DU PED**

**Thème n°2 : Les espaces de  
l'économie  
Diagnostic et recommandations**

*Géographie et Développement*

**Christian LAMOUR  
avec la collaboration de  
Patrick BOUSCH  
et  
collectif PED**

---

**Cahier GEODE n°13**

**Differdange, octobre 2002**



**E O D E**







Association  
Transfrontalière  
de l'Agglomération  
du Pôle Européen  
de Développement

# SCHEMA DE DEVELOPPEMENT

---

## Thème n°2 : Les espaces de l'économie

- DIAGNOSTIC ET RECOMMANDATIONS -

Octobre 2002



L'Association a été cofinancée par la Communauté Européenne (FEDER)

HICI - 2, rue de Lexy  
CS 11432 Réhon  
F-54414 LONGWY Cedex

Tél : (+33) 03 82 26 03 20  
Fax : (+33) 03 82 26 03 21

Diagnostic validé par le Conseil d'Administration du 21 Février 2002  
Recommandations validées par le Conseil d'Administration du 27 Juin 2002  
Mise en œuvre des recommandations validée par le Conseil d'Administration du 2 Octobre 2002

---

# Sommaire

---

<b>A. DIAGNOSTIC</b>	<b>3</b>
Introduction	3
I. Une approche sectorielle de l'activité sur l'Agglomération du Pôle Européen de Développement	4
1. Une industrie en mutation, toujours importante en volume d'emplois et à l'empreinte spatiale forte	4
2. Un secteur tertiaire en transformation	4
3. L'agriculture : une tendance à la concentration des exploitations et à la réduction des effectifs	5
II. La population active, le chômage et les emplois	6
1. La population active et le chômage	6
2. L'emploi dans les zones d'activités de l'Agglomération et l'emploi frontalier	6
III. Les espaces de l'économie et de l'emploi	10
1. Une approche spatiale de l'activité agricole	10
2. Les pôles et les territoires économiques de l'Agglomération du PED	12
Conclusion	15
<b>B. RECOMMANDATIONS</b>	<b>17</b>
I. Etablir des stratégies de centralités commerciales	17
1. Déterminer le type d'activités commerciales que l'on souhaite promouvoir	17
2. Œuvrer pour une promotion de pôles commerciaux en réseau	19
3. Prendre en considération ce réseau des pôles commerciaux dans la politique des transports et de circulation au niveau local	19
4. Etablir une stratégie d'agglomération concernant le commerce de première nécessité	20
II.- Favoriser le maintien d'espaces agricoles de l'agglomération par une approche multifonctionnelle de ces zones dans les documents d'urbanisme	21
1. Etablir un état des lieux qualitatif de la situation des exploitations agricoles	21
2. Optimiser les conditions de maintien d'espaces agricoles en définissant les fonctions d'utilité publique de ces zones	21
3. Avoir une stratégie intégrée et partenariale concernant le système spatial agricole de l'agglomération transfrontalière	22
III.- Œuvrer pour une utilisation diversifiée des friches industrielles et des terrains désaffectés	23
1. Etablir le potentiel de développement résidentiel des sites	23
2. Réfléchir à l'aménagement des friches transfrontalières dans leur globalité	23
IV.- Œuvrer en faveur d'une agglomération transfrontalière gardant son unicité et sa spécificité par rapport à Luxembourg-Ville et sa région ainsi qu'aux autres pôles en émergence	24
1. Intensifier les initiatives communes de promotion du territoire dans la perspective d'un développement exogène	24
2. Œuvrer ensemble pour un développement endogène et solidaire	25



<b>C. MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS</b>	<b>26</b>
I. Les recommandations relatives aux commerces	26
II. Les recommandations relatives à l'agriculture	26
III. Les recommandations relatives aux friches	26
IV. Les recommandations relatives au développement économique global	26
Annexes	28

# A. DIAGNOSTIC

## Introduction

---

La Charte d'Agglomération, validée par le Conseil d'Administration de l'Association Transfrontalière de l'Agglomération du Pôle Européen de Développement du 4 Mars 1999, considère que la création d'emplois et de richesses sur le territoire doit être favorisée, ainsi qu'un développement soutenable et une prise en compte de la dimension rurale de l'Agglomération. C'est pourquoi, le schéma de développement de l'Agglomération se doit d'avoir un volet consacré au développement économique et à l'emploi.

Il apparaît que l'Agglomération a dû faire face à de nombreuses mutations au cours des 30 dernières années. L'industrie a perdu plusieurs milliers d'emplois depuis les années 1970. Mais elle reste, aujourd'hui encore, un employeur majeur pour les actifs locaux grâce notamment aux politiques conduites sur le Pôle Européen de Développement. Les zones d'activités occupent toujours 4,5 % de l'espace transfrontalier. Les activités tertiaires connaissent une évolution contrastée tant au niveau des secteurs économiques (commerce, services financiers, transports...) qu'au niveau de la répartition communale des établissements. Enfin, l'agriculture emploie aujourd'hui 2 fois moins d'actifs qu'il y a 20 ans. Mais elle a toujours une emprise spatiale forte sur le territoire (environ 80 % de la superficie de l'Agglomération).

La population active de l'Agglomération a augmenté fortement au cours de la dernière décennie et le chômage a pour sa part diminué. Ces changements de tendance par rapport aux années 1980 sont liés au dynamisme de l'économie locale et des pôles économiques luxembourgeois situés hors du territoire.

La localisation des activités sur l'Agglomération est liée à divers degrés aux caractéristiques physiques des sites. L'agriculture et la sidérurgie ont un lien fort avec le territoire. Elles sont implantées sur des espaces aux caractéristiques précises. A l'opposé, certaines activités de service peuvent s'affranchir de ces considérations géographiques. Les activités industrielles récentes, quant à elles, ont des liens avec le territoire qui sont moins poussés que ceux de la sidérurgie et de l'agriculture. Elles ont besoin avant tout d'espaces vierges bien desservis. Enfin, les activités commerciales et les services aux publics se situent à proximité des bassins de population et le long des axes de communication.

Les changements structurels relatifs à l'économie et à l'emploi permettent d'esquisser deux approches territoriales du développement économique local : une analyse de la zone agricole car ce secteur d'activité a une consommation spatiale importante, et une approche axée sur la polarisation économique globale du territoire.



# I. Une approche sectorielle de l'activité sur l'Agglomération du Pôle Européen de Développement

## 1. Une industrie en mutation, toujours importante en volume d'emplois et à l'empreinte spatiale forte

**En 2001, il y a 299 établissements industriels sur l'Agglomération, soit un gain de 22 unités depuis 1988** (Cf Annexe 1 : Intitulés des grands secteurs p. 29 – Annexe 2 : Etablissements privés de l'industrie et des services p. 30). Malgré les crises sidérurgiques des années 1970 et 1980, le secteur industriel est toujours un important pourvoyeur d'emplois sur le territoire. Ainsi, l'Arbed avec ses 4 filiales occupent actuellement 2 300 actifs sur l'Agglomération. De plus, 64 % des établissements de plus de 100 salariés relèvent de l'industrie, soit un total de 21 unités et environ 6 700 emplois<sup>1</sup>.

Le développement industriel connaît des variations en fonction des communes. Ainsi, **9 d'entre elles, dont Longwy et Differdange, voient leur nombre d'établissements diminuer**. Mais il existe une relative stabilité dans la répartition des unités industrielles.

44 % d'entre elles restent localisées sur les communes d'Aubange, de Differdange, de Pétange et de Longwy.

Le marquage spatial de l'industrie est très fort. On peut distinguer **4 types de territoires marqués par l'industrie** :

- les sites des vallées sidérurgiques toujours axés sur cette mono-activité (Ex : les espaces occupés par l'Arbed à Differdange et à Rodange),
- les zones de friches industrielles héritées principalement de la sidérurgie (Ex : les friches présentes dans la vallée de la Chiers),
- les friches réaffectées pour une utilisation économique plurisectorielle (Ex : le Parc International d'Activités),
- les zones d'activités mixtes et industrielles sur des espaces sans passé sidérurgique (Ex. : les zones des communes de Villers-La-Montagne et de Bascharage).

**Ces caractéristiques industrielles et sidérurgiques sont communes à celles d'une zone frontalière plus large, comprenant également l'intégralité de la Région Sud du Luxembourg et l'espace frontalier français allant de Villerupt à Volmerange-les-Mines.** L'emploi industriel, au rôle toujours majeur pour l'Agglomération du PED, est aussi important dans la Région Lorraine (le poids d'actifs régionaux dans ce secteur est supérieur à celui de la moyenne nationale) et pour l'intégralité de la Région Sud du Luxembourg (plus de 700 ha y ont été aménagés pour accueillir de nouvelles activités à dominante industrielle)<sup>2</sup>. Cela est moins le cas pour la Province du Luxembourg belge dont la croissance économique est portée par le dynamisme du secteur tertiaire. Seul l'arrondissement belge de Virton se distingue par une proportion d'actifs salariés relativement importante dans l'industrie (+ de 30 % en 1999).

## 2. Un secteur tertiaire en transformation

**L'activité tertiaire dans son ensemble régresse en terme d'établissements** (- 50 unités entre 1988 et 2000/2001). La hausse du nombre d'établissements dans les services aux personnes et les services financiers, immobiliers et aux entreprises ne compense pas la diminution du nombre d'unités dans le commerce, les transports, l'hôtellerie, la restauration et les cafés.

<sup>1</sup> Source : CAG.Lor

<sup>2</sup> Source : « Initiative Interreg III – A Wallonie Lorraine Luxembourg – Programme Opérationnel » – Décembre 2000 – Ministère de la Région Wallonne, Préfecture de la Région Lorraine, Ministère de l'Intérieur Luxembourgeois



**Mais, parallèlement, on assiste à une tertiarisation de l'économie.** Le nombre d'emplois dans le secteur tertiaire a tendance à augmenter.

**Les 4 communes les plus peuplées (Aubange, Differdange, Pétange et Longwy) concentrent les 2/3 des établissements tertiaires du territoire.** Des communes industrielles du territoire comme par exemple Differdange et Longwy, ont vu leurs établissements tertiaires décroître. Par ailleurs, Messancy est la seule commune à bénéficier réellement d'une croissance des établissements commerciaux. Le peuplement de la zone existante le long de la route nationale RN 81 explique ce phénomène. Les communes luxembourgeoises ont, quant à elles, enregistré une augmentation importante des activités de transport, de services financiers et de services aux personnes. Le dynamisme du terminal container d'Athus s'est également renforcé pour concentrer aujourd'hui près du quart des établissements de l'activité transport du PED. (Cf Annexe 2 : *Etablissements privés de l'industrie et des services p. 30*).

Une mutation s'opère quant à la localisation des établissements commerciaux. A l'instar de ce qui se produit sur d'autres territoires, **les centres villes majeurs de l'Agglomération (Athus, Differdange, Longwy et Pétange) perdent des unités alors que des zones commerciales aménagées à proximité des axes de transport importants et à la périphérie des centres villes se développent.** Ainsi, les centres villes d'Athus, de Differdange, de Longwy et de Pétange regroupent actuellement 582 établissements commerciaux contre 664 en 1996, soit une perte de 12 % en 6 ans<sup>3</sup>.

Dans le même temps, le zoning commercial de Messancy continue son expansion depuis le début des années 1990. Ceux de Longwy, de Pétange et d'Athus connaissent une croissance au cours de la deuxième moitié des années 1990. De plus, le nouveau centre commercial de la Biff à Bascharage regroupe déjà plusieurs établissements, comme ce sera le cas prochainement pour celui de Mont-Saint-Martin.

### 3. L'agriculture : une tendance à la concentration des exploitations et à la réduction des effectifs

On peut constater qu'il y a eu une réduction de moitié du nombre d'exploitations (85 exploitations en 2000) et d'actifs agricoles ainsi qu'un doublement de la taille des exploitations et de la productivité du travail au cours de ces 20 dernières années. Ainsi, **un équivalent temps plein agricole exploitait 52 ha en 2000 contre 24 ha au début des années 1980** (Cf Annexe 3 : *Données Agricoles p. 37*).

Cette diminution substantielle des exploitations ne s'est pas accompagnée d'une réduction forte de la Surface Agricole Utilisée (SAU). La baisse n'aura été que de 7 % en 20 ans (1032 ha).

L'agriculture occupe un rôle mineur en terme d'emplois puisqu'**elle procure une activité pour un total de 270 équivalents temps plein en 2000.**

L'affectation principale des terres agricoles montre une prédominance des terres cultivables (57 %) avec des variations importantes à l'échelle des communes. Les céréales sont les cultures dominantes sur ces terres.

Cette mutation de l'agriculture n'est pas spécifique à l'Agglomération du PED. C'est une tendance rencontrée sur beaucoup de territoires de l'Union Européenne.

---

<sup>3</sup> Source : CAG.Lor



## II. La population active, le chômage et les emplois

### 1. La population active et le chômage

**Selon les estimations, la population active de l'Agglomération aurait progressé d'environ 10 % au cours de la dernière décennie<sup>4</sup>** (48 500 actifs actuellement, + 4 500 individus en 10 ans). Cela constitue un revirement complet de la situation par rapport aux années 1980, au cours desquelles, il y avait eu une baisse globale de 3 % du nombre d'actifs (- 1 228 individus). (Cf Annexe 4 : Population active et chômage de 1982 à 2001 p. 39).

**La baisse du nombre de chômeurs est un autre changement de tendance sur le territoire<sup>5</sup>**. Entre 1995 et 2001, seule la commune de Musson a enregistré une augmentation forte du nombre de chômeurs. La grande majorité des communes a, au contraire, un nombre de personnes au chômage en régression.

### 2. L'emploi dans les zones d'activités de l'Agglomération et l'emploi frontalier

**On estime que les 21 zones d'activités et les 4 centres commerciaux de l'Agglomération regroupent actuellement environ 14 000 salariés<sup>6</sup>** (Cf Carte Les espaces de l'économie p.7). La zone d'activités du PED/PIA qui s'étend sur Athus, Longlaville, Mont-Saint-Martin et Rodange est celle qui regroupe le plus grand nombre de salariés avec un effectif global de 3 220 personnes. Il y a ensuite les zones d'activités de Bascharage (2 590 personnes) et de Villers-la-Montagne (1 750 personnes).

La présence de ces milliers d'emplois ne doit cependant pas faire oublier que, dans un contexte territorial plus étendu, **les pôles d'emplois industriels majeurs se sont déplacés en partie hors de l'Agglomération du PED**. On constate qu'en Lorraine, les pôles d'emplois industriels principaux sont désormais localisés dans l'agglomération de Metz-Nancy, au détriment des zones traditionnelles comme celles de Longwy<sup>7</sup>. Les bassins de main d'œuvre de Longwy et d'Aubange ont ainsi constitué des gisements de travailleurs frontaliers pour le Luxembourg où les zones d'emplois se concentrent sur l'agglomération de Luxembourg-Ville pour les emplois tertiaires et dans la Région Sud (Canton d'Esch-sur-Alzette) pour les emplois industriels.

<sup>4</sup> Source : INSEE (recensement 1999), INS/FOREM (estimation 1997), IGSS/ADEM (estimation 2000 par la somme des actifs occupés et des demandeurs d'emploi)

<sup>5</sup> Les définitions du chômage étant différentes dans les 3 pays, il n'est pas possible d'avoir une approche globale pour l'Agglomération et de comparer les 3 parties du PED. De plus, les définitions du « chômage » des recensements de la population diffèrent de celles des administrations de l'emploi. L'absence de recensements récents luxembourgeois et belges, et de données anciennes des administrations de l'emploi des 3 pays ne nous permettent donc pas de faire une analyse chiffrée du chômage local, sur 20 ans. On constate cependant que le nombre de chômeurs répertoriés entre les recensements de 1981/82 et 1990 a augmenté dans les parties belge et française et régressé légèrement dans la partie luxembourgeoise de l'Agglomération alors qu'entre 1995 et 2001, le nombre de chômeurs comptabilisés par les administrations de l'emploi des 3 pays a diminué dans la grande majorité des communes.

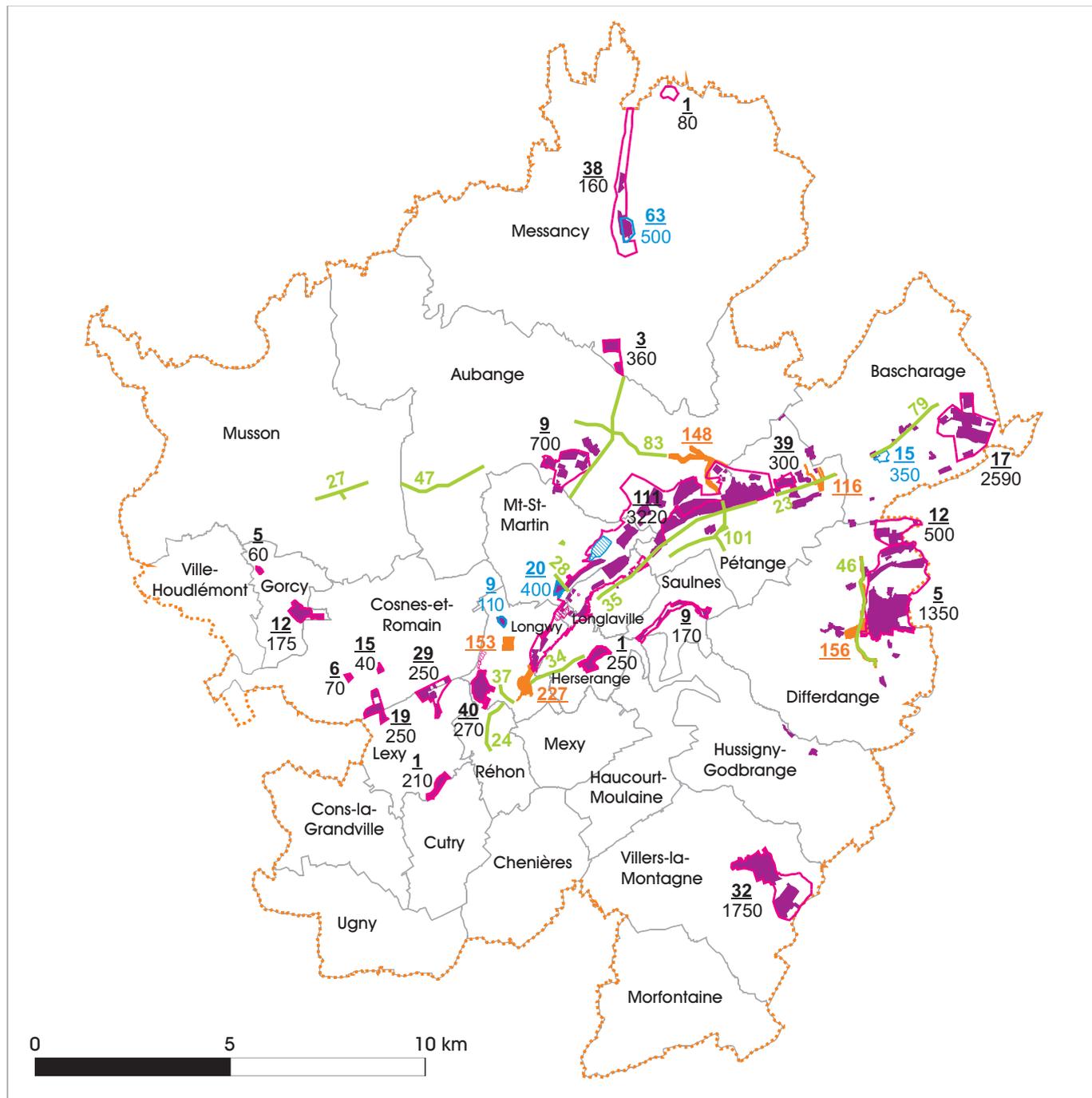
<sup>6</sup> Définitions :

- Zones d'activités : secteurs où sont installées les principales entreprises par décision urbanistique légale ou par concentration d'activités privées recensant plus de 100 emplois qu'elles soient industrielles, commerciales ou de services.
- Centres commerciaux : regroupement sous un même toit d'établissements commerciaux et de services (galerie commerciale) associés à un hypermarché.

<sup>7</sup> Source : « Initiative Interreg III – A Wallonie Lorraine Luxembourg – Programme Opérationnel » – Ministère de la Région Wallonne, Préfecture de la Région Lorraine, Ministère de l'Intérieur Luxembourgeois – Décembre 2000



# Les espaces de l'économie



	Nombre d'établissements	Nombre de salariés	Surface
Zone d'activité (industrielles, artisanales et commerciales).	404	12 755	1 579 ha
Zone d'activité en projet.			13 ha
Zone réellement en activité.			815 ha
Centre commercial.	107	1 360	30 ha
Centre commercial en projet.			16 ha
Centre-ville.	800		96 ha
Axe d'activité.	564		32 km

Schéma de développement - Thème n°2 : les espaces de l'économie



**L'emploi frontalier a progressé fortement au cours de la dernière décennie.** En 1999, 10 522 actifs<sup>8</sup> résidant en Belgique et en France travaillaient au Luxembourg (+ 66 % en 10 ans alors que, dans le même temps, la population active locale n'aurait augmenté que de 10 %) et 1 565 actifs résidant en France travaillaient en Belgique<sup>9</sup> (+ 156 % en 9 ans). Cela représentait 51 % des actifs occupés résidant dans les 3 communes belges du PED et 36 % des actifs occupés résidant dans la partie française de l'Agglomération Transfrontalière.

Ce sont dans les communes belges de Messancy et d'Aubange que l'on retrouve les proportions les plus fortes d'actifs occupés travaillant au Luxembourg (plus de 50 % de la population active occupée communale). **D'une manière générale, les communes les plus proches en espace-temps du Luxembourg ont les plus fortes proportions d'actifs occupés au Grand-Duché** (Cf Carte sur la part des frontaliers travaillant au Grand-Duché de Luxembourg dans la population active occupée en 1999 p. 9).

Parallèlement, les communes françaises frontalières avec la Belgique ont parmi les plus importants taux d'actifs occupés travaillant en territoire belge (Ville-Houdlémont : 26 %, Gorcy : 18 % ; Cosnes-et-Romain : 11 %). (Cf Annexe 5 : Actifs localisés sur la partie française du PED travaillant en Belgique p. 40).

**En 1999, l'industrie manufacturière luxembourgeoise constitue le premier secteur d'emplois des travailleurs frontaliers français et belges de l'Agglomération** (2 734 actifs, le quart des frontaliers).

Il y a ensuite 4 branches d'activités employant près de 60 % de l'ensemble des actifs frontaliers du PED : « Commerce, réparation automobile, articles domestiques » (1 787 actifs), « Immobilier, location et services aux entreprises » (1 727 actifs), « Construction » (1 219 actifs) et « Intermédiation financière » (1 212 actifs). (Cf Annexe 6 : Frontaliers des communes françaises et belges au Luxembourg p. 41)

Ces 5 branches, à l'exception de celle de « L'intermédiation financière », emploient traditionnellement une main d'œuvre majoritairement masculine. C'est pourquoi, au niveau global, **2/3 des frontaliers sont des hommes.**

Cette répartition des frontaliers de l'Agglomération dans les grands secteurs économiques est équivalente à celle de l'ensemble des frontaliers allant travailler au Grand-Duché<sup>10</sup>.

---

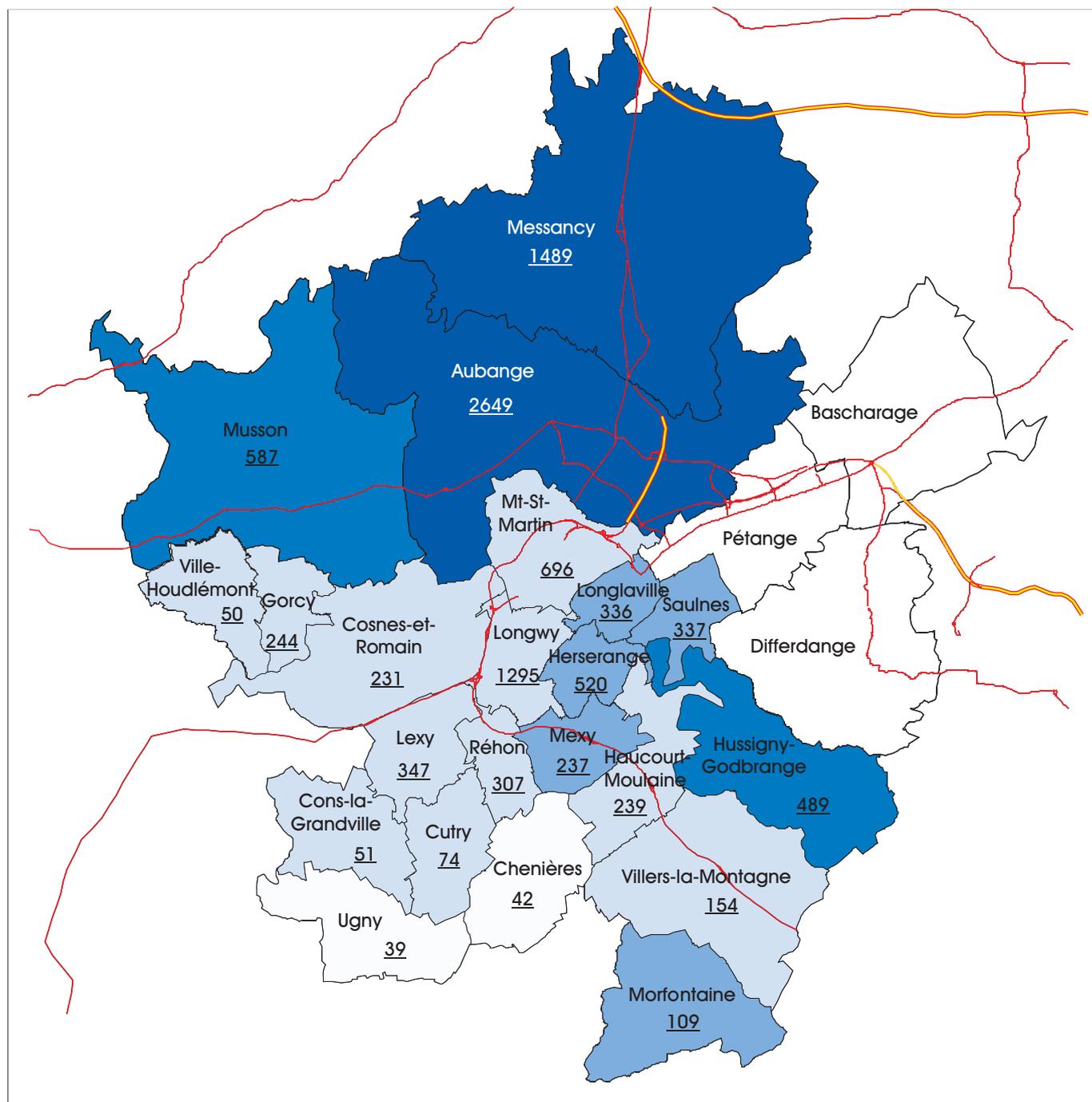
<sup>8</sup> Source : IGSS

<sup>9</sup> Source : INSEE

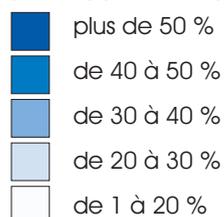
<sup>10</sup> Source : « Les dynamiques de l'emploi dans la Grande Région Saar-Lor-Lux » - bulletin du Statec n°4 - 2001



# Part des frontaliers travaillant au Grand Duché de Luxembourg dans la population active occupée en 1999



Part des frontaliers travaillant au Luxembourg par rapport à la population active occupée



39 Nombre de frontaliers vers le Luxembourg par commune

— Autoroute  
— Route nationale

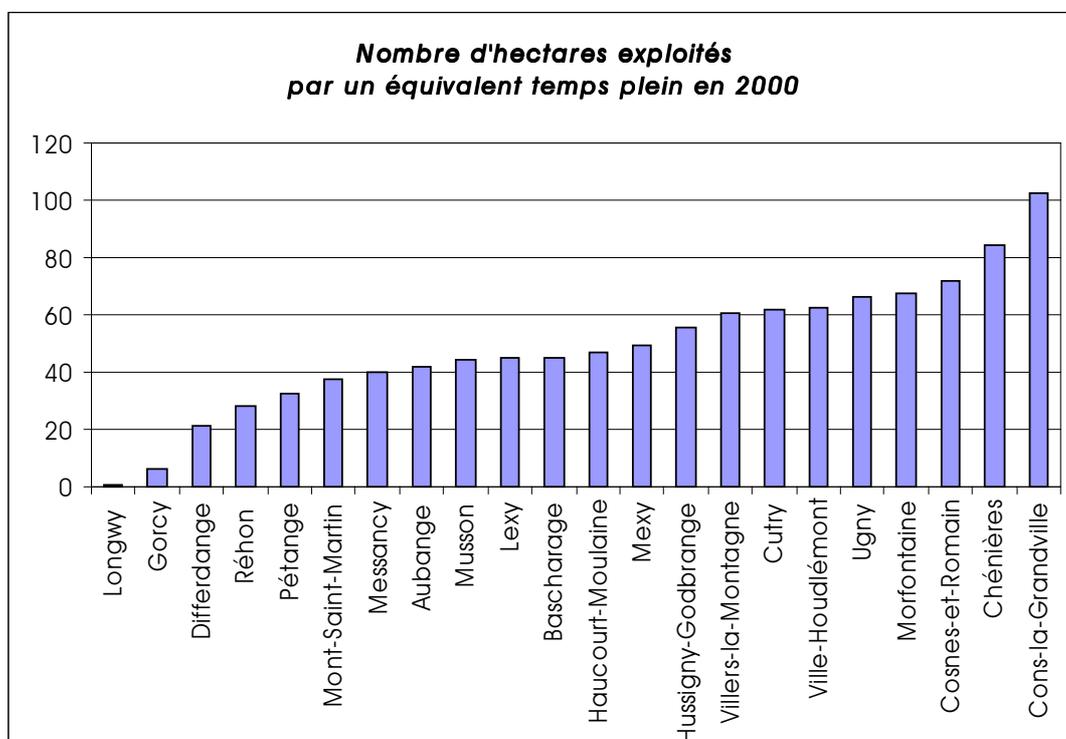
Sources : IGSS du GDL - mars 1999

### III. Les espaces de l'économie et de l'emploi

#### 1. Une approche spatiale de l'activité agricole

**L'espace des herbages et de l'élevage bovin** est composé des communes de Aubange, Bascharage, Differdange, Gorcy, Messancy, Mont-Saint-Martin, Musson et Ville-Houdlémont (Cf Carte de l'approche spatiale de l'activité agricole de l'Agglomération du PED p. 11). L'orientation économique des exploitations de ces communes est plus axée sur l'élevage. Une proportion majoritaire de la Surface Agricole Utilisée (SAU) des exploitations est utilisée comme prairies et pâturages. La superficie moyenne des exploitations de ces communes est en général inférieure à celle de l'Agglomération (- de 59 ha par exploitation).

Ces communes regroupent en 2000, la majorité des actifs agricoles (63 % des actifs familiaux), 63 % des équivalents temps plein agricoles de l'Agglomération (170 équivalents temps plein). Enfin, ces communes ont en général les taux de productivité du travail<sup>11</sup> les plus bas de l'Agglomération.



**L'espace des terres de culture** est composé des communes de Chénières, Cons-La-Grandville, Cosnes-et-Romain, Cutry, Haucourt-Moulaine, Hussigny-Godbrange, Lexy, Mexy, Morfontaine, Pétange, Ugny et Villers-La-Montagne. La superficie moyenne des exploitations de ces communes est généralement supérieure à celle des communes de l'espace à dominante herbagère. Les effectifs agricoles communaux cumulés sont par contre inférieurs à ceux des communes faisant partie de l'ensemble territorial précédent et on y trouve souvent une productivité du travail plus forte.

<sup>11</sup> Taux de productivité du travail : nombre d'hectares exploités par un équivalent temps plein en 2000.

# Approche spatiale de l'activité agricole



- Herbages et élevage bovin
- Terres de culture
- Zones à faible activité agricole
- Communes où la superficie agricole cumulée des exploitations diminue

**L'espace à faible activité agricole** est composé à la fois de 5 communes françaises (Herserange, Longlaville, Longwy, Réhon, Saulnes) et de 4 localités belgo-luxembourgeoises très urbanisées (Rodange, Pétange, Differdange, Athus). Les communes françaises de ce territoire possèdent actuellement 2 exploitations et 50 ha de SAU, localisées sur Longwy et Réhon. Ce sont des communes urbaines (+ de 2 000 habitants), fortement marquées par les développements industriels successifs et dont les superficies cadastrales communales sont relativement réduites. Les localités très urbanisées belgo-luxembourgeoises de cette zone ont les caractéristiques identiques, même si l'absence de données agricoles par localité ne permet pas d'avoir une approche statistique du phénomène.

**Les zones de régression de la surface agricole des exploitations** sont composées des communes de Bascharage, Differdange, Hussigny-Godbrange, Lexy, Villers-la-Montagne, Gorcy et Mont-Saint-Martin. On constate que, parallèlement, il y a eu dans les 5 premières communes un développement soutenu de l'habitat pendant la décennie 1990.

## 2. Les pôles et les territoires économiques de l'Agglomération du PED

**La zone des pôles économiques** est située sur 11 communes : Aubange, Bascharage, Differdange, Herserange, Lexy, Longlaville, Longwy, Messancy, Mont-Saint-Martin, Pétange et Villers-la-Montagne (Cf Carte des pôles et territoires économiques de l'Agglomération du PED p. 13).

L'espace des pôles économiques concentre les trois quarts de la population totale et de la population active.

Il regroupe 83 % des établissements privés de l'Agglomération et plus précisément les 3/4 des établissements industriels et de la construction, ainsi que plus des 4/5 des établissements tertiaires. Tous les centres villes majeurs et les centres commerciaux de l'Agglomération y sont localisés, ainsi que plus de 80 % des zones d'activités<sup>12</sup> et des axes d'activités<sup>13</sup> (Cf Carte les espaces de l'économie p. 7).

96 % des emplois localisés dans les zones d'activités de l'Agglomération sont sur ce territoire (environ 12 300 emplois).

4 pôles communaux majeurs (Aubange, Differdange, Pétange et Longwy) se distinguent notamment en terme de services. Ils cumulent 44 % des établissements industriels, 60 % des commerces et 65 % des services financiers, immobiliers et aux entreprises de l'Agglomération.

---

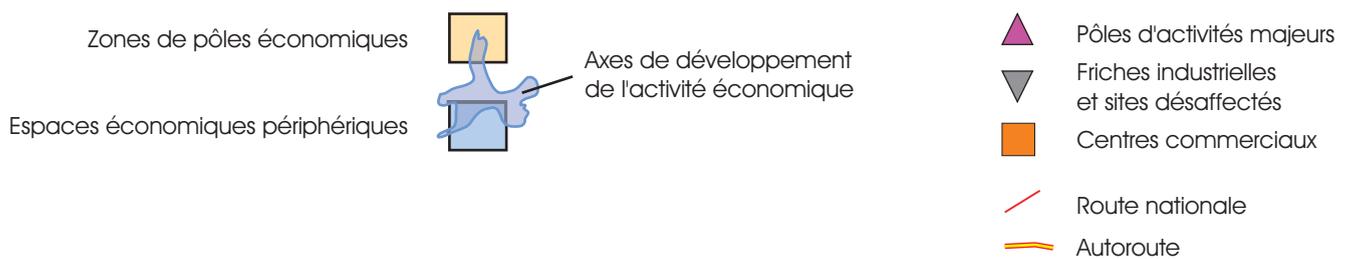
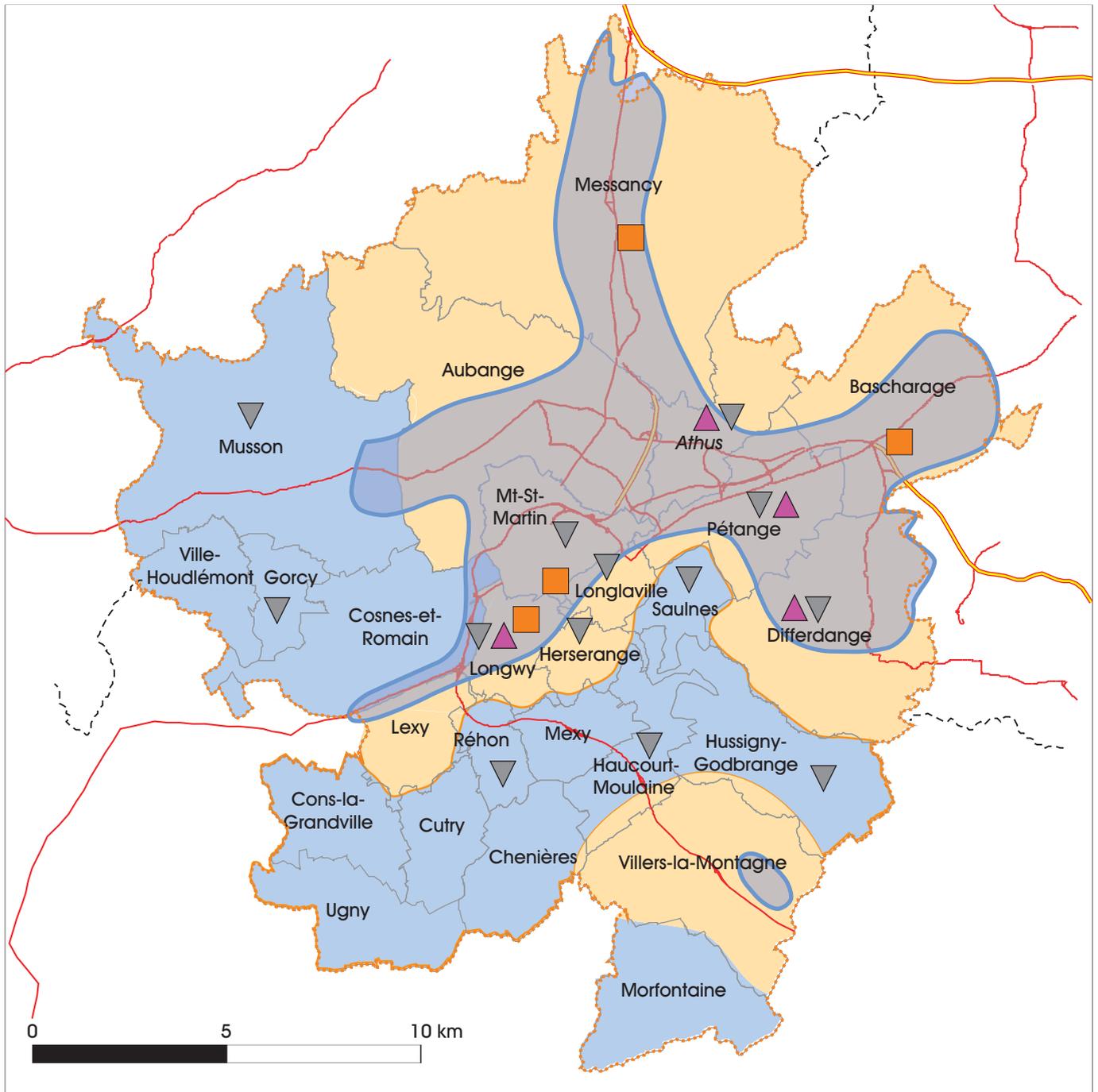
<sup>12</sup> les activités situées le long de la RN 18 sur la Commune de Cosnes-et-Romain incluses

<sup>13</sup> Définitions :

- Zones d'activités : secteurs où sont installées les principales entreprises par décision urbanistique légale ou par concentration d'activités privées recensant plus de 100 emplois qu'elles soient industrielles, commerciales ou de services.
- Centres commerciaux : regroupement sous un même toit d'établissements commerciaux et de services (galerie commerciale) associés à un hypermarché.
- Centre-ville majeur : secteur communal regroupant plus 100 établissements privés exerçant une activité
- Axes d'activités : rues concentrant les principales activités dans une commune.



# Pôles et territoires économiques



**L'espace économique périphérique** est composé des 14 autres communes : Chénières, Cons-la-Granville, Cosnes-et-Romain, Cutry, Gorcy, Haucourt-Moulaine, Hussigny-Godbrange, Mexy, Morfontaine, Musson, Réhon, Saulnes, Ugny et Ville-Houdlémont.

Cet espace périphérique concentre le quart de la population totale et de la population active.

Il comprend à la fois toutes les communes rurales du territoire (communes de moins de 2000 habitants) et certaines communes françaises fortement marquées par la sidérurgie. Cet espace cumule moins de 1/5 des établissements privés et des établissements tertiaires de l'Agglomération en 2000, ainsi que le quart des établissements industriels. Il ne possède pas de centre commercial ou de centre ville majeur et seulement 4 des 21 zones activités.

En terme d'emplois, cet espace concentre actuellement moins de 4 % des emplois présents sur les zones d'activités aménagées de l'Agglomération (environ 450 emplois).

**Les axes de développement de l'activité économique** regroupent les territoires dans lesquels s'effectuent le développement des établissements privés et la concentration de l'emploi. Ils contiennent à la fois les principales zones d'activités, les centres commerciaux, les axes commerçants et les centres villes majeurs. Ils sont traversés par le réseau routier rapide et se localisent essentiellement dans les communes faisant partie de la zone des pôles économiques.

**Les friches industrielles et les sites désaffectés** se retrouvent à la fois dans la zone des pôles économiques et dans l'espace économique périphérique. Ces territoires possèdent d'importants sites désaffectés, localisés en fond de vallée, hérités d'un passé industriel et inclus dans le tissu urbain de l'Agglomération. 12 communes sont concernées par ces sites dont le potentiel d'urbanisation est limité par plusieurs facteurs (maîtrise foncière, état des sous-sols, degré de pollution...): Aubange, Differdange, Gorcy, Herserange, Hussigny-Godbrange, Longlaville, Longwy, Mont-Saint-Martin, Musson, Pétange, Réhon et Saulnes.



## Conclusion

---

L'industrie a un nombre d'établissements en croissance. Elle reste un pôle d'emplois important. Mais les friches et les terrains désaffectés, hérités de la sidérurgie et non réoccupés par de nouveaux établissements, restent importants. Le secteur tertiaire rencontre plusieurs mutations internes : le nombre d'établissements commerciaux décroît fortement alors que ceux des services aux personnes, des services financiers, immobiliers et aux entreprises se développent. Au niveau spatial, la réduction des établissements commerciaux dans les centres villes et les communes rurales et périurbanisées peut poser des problèmes quant à la vie sociale dans les villages et les quartiers centraux urbains et à l'avenir économique de ces lieux. L'Agglomération a toujours un caractère agricole affirmé sur une partie de son territoire, non pas par les emplois créés mais par l'espace utilisé par cette activité. L'espace agricole cultivé par les exploitants locaux a faiblement diminué au cours de la dernière décennie. Cette baisse s'effectue surtout dans les exploitations situées sur les communes enregistrant une croissance soutenue du bâti résidentiel.

Enfin, l'Agglomération se caractérise par une zone des pôles économiques située à l'est d'une ligne allant d'Aubange à Differdange en passant par Mont-Saint-Martin, Longwy, Lesty, Herserange Longlaville et Pétange et à laquelle, il faut inclure Villers-la-Montagne. Mais le territoire est également de plus en plus polarisé par le Grand-Duché du Luxembourg et surtout par sa capitale. Un nombre croissant d'actifs occupés de l'Agglomération va travailler dans les entreprises localisées au Grand-Duché.

Ce diagnostic territorial montre qu'il y a tout d'abord 3 territoires qui peuvent poser des problèmes : les zones agricoles pouvant subir la pression du développement résidentiel, les centres villes et les cœurs de village perdant leur dynamisme commercial et les terrains désaffectés hérités de l'industrie sidérurgique restant inoccupés.

Il y a enfin le territoire global de l'Agglomération dont la population active occupée est de plus en plus soumise aux fluctuations de pôles d'emplois luxembourgeois et surtout celui de Luxembourg-Ville. Une dépendance accrue vis-à-vis des emplois externes à l'Agglomération a des conséquences négatives pour le territoire :

- d'une part, d'un point de vue économique, il est de plus en plus difficile d'implanter certaines activités, notamment industrielles et dans la partie franco-belge du territoire, à cause du drainage de la main d'œuvre qualifiée vers ces pôles d'emplois luxembourgeois. Cela entraîne un développement exogène réduit, un appauvrissement du tissu économique local et un manque à gagner fiscal pour les communes perdant une partie de la fiscalité professionnelle.
- d'autre part, cela provoque un accroissement des inégalités sociales entre les actifs qualifiés aux revenus élevés, travaillant dans ces pôles d'emplois, et les actifs sans qualification pour lesquels l'économie locale n'est plus en mesure de créer suffisamment d'emplois.
- enfin, ce manque de mixité entre les fonctions économiques et résidentielles à l'échelle des communes et des intercommunalités de l'Agglomération, conduit à un dysfonctionnement dans les services publics rendus à la population. Les collectivités locales, pourvoyeuses de ces services et appauvries par la baisse des rentrées fiscales professionnelles, sont de moins en moins en mesure d'assurer ce rôle auprès d'une population cependant enrichie grâce aux revenus élevés luxembourgeois. Ce déséquilibre risque de rendre le territoire moins attractif pour les actifs, par rapport à des Agglomérations plus conséquentes comme celles d'Arlon ou de Thionville. Ces dernières possèdent en effet la taille critique suffisante pour avoir des ressources fiscales pérennes et donc offrir des services publics de qualité auprès d'une population croissante.



Ces 4 territoires ont des dynamiques liées à l'organisation des axes et moyens de transport rapides. Les nouveaux établissements économiques s'établissent à proximité des axes routiers majeurs afin d'écouler plus facilement leur production ou d'être accessibles au plus grand nombre de clients, d'où une difficile viabilité économique de friches industrielles enclavées et de certains commerces en centre ville. Les frontaliers français et belges travaillant au Luxembourg ont une implantation spatiale corrélée à la proximité en espace temps du Grand-Duché. Cela implique donc une pression variable de la périurbanisation sur les espaces agricoles. Enfin, la réduction de ces espaces temps accroît la zone d'influence de Luxembourg-Ville et de sa région sur l'Agglomération du PED.

## B. RECOMMANDATIONS

### I. Etablir des stratégies de centralités commerciales

---

De grands centres commerciaux se sont installés à la périphérie des centres villes et à proximité des axes routiers majeurs sur l'espace restreint de l'agglomération afin de bénéficier de la zone de chalandise transfrontalière (Cf Carte des pôles commerciaux p. 18). Parallèlement à cette installation, les commerces des centres anciens se réduisent et certains migrent vers ces nouvelles centralités.

Le maintien d'une activité commerciale dans les centres villes s'impose car elle a une fonction sociale majeure. Cette pérennisation peut être réalisée par une promotion commerciale du territoire organisée autour d'un réseau de pôles commerciaux. Les centres commerciaux périphériques sont de puissants vecteurs d'image car ils sont souvent associés à leur territoire d'implantation (Cora-Messancy, Auchan-Mont-Saint-Martin, Cactus-Bascharage). Ils peuvent être utiles pour susciter un flux de consommateurs vers les centres anciens d'où la nécessité du réseau des pôles. Il est donc nécessaire de :

#### 1. Déterminer le type d'activités commerciales que l'on souhaite promouvoir

Cela suppose de :

- **Faire un état des lieux des commerces en fonction de leur zone de chalandise**

Tous les commerces n'ont pas la même aire d'attraction. Les commerces de proximité (boulangerie...) ne sont pas susceptibles d'attirer un flux de clients important venant hors de leur commune de localisation. Il faut donc déterminer une hiérarchie des commerces en fonction de leur rayonnement avant de déterminer ce que l'on souhaite valoriser dans le cadre d'une politique de promotion commerciale d'agglomération. La constitution d'un annuaire commercial transfrontalier pourrait être une opération concrète découlant de cet état des lieux.

- **Définir quel territoire est visé par la promotion**

La promotion commerciale peut s'adresser à la population locale comme à une clientèle se trouvant à la périphérie de l'agglomération et captée par les grands centres commerciaux du PED. La promotion collective des pôles commerciaux à l'extérieur de l'agglomération est susceptible d'élargir la zone de chalandise. L'élargissement de la zone de chalandise doit être recherché sinon il risque d'y avoir un suréquipement commercial du territoire et, à terme, une réduction programmée de la taille des services commerciaux proposés au profit de territoires disposant d'un meilleur potentiel de consommateurs.

# Les pôles commerciaux



- Centre-ville commercial traditionnel
- Hyper alimentaire
- ◆ Densité commerciale "zoning" autre qu'hyper alimentaire

## 2. Œuvrer pour une promotion de pôles commerciaux en réseau

- **Etablir des liens entre les centres commerciaux et les centres anciens**

Il est souhaitable qu'un dialogue s'instaure entre les centres commerciaux du territoire qui attirent un nombre important de consommateurs et les acteurs responsables de la pérennisation d'une polarité des centres anciens. Une communication sur les centres villes devrait être élaborée dans les centres commerciaux.

Cette communication pourrait concerner des services non présents dans les centres commerciaux (cinémas, services touristiques, semaines commerciales...) pour que les consommateurs drainés par les pôles commerciaux (Cora, Auchan, Cactus) exploitent au maximum les ressources commerciales de l'agglomération. Elle permettrait ainsi un meilleur équilibre dans l'armature commerciale.

- **Etablir la coordination et la mise en réseau des opérations commerciales**

Il est souhaitable que les associations de commerçants s'organisent afin d'éviter la tenue d'opérations commerciales (semaines commerciales, braderies...) ou de marchés au même moment et dans des lieux différents. La mise en place d'un calendrier transfrontalier cohérent des actions commerciales doit être étudiée. Ce calendrier des opérations commerciales serait un point de la communication.

## 3. Prendre en considération ce réseau des pôles commerciaux dans la politique des transports et de circulation au niveau local

- **Adapter si nécessaire la signalétique**

Si l'on souhaite que les clients venant dans les centres commerciaux d'Auchan, Cora et Cactus, se rendent dans les centres villes proches et contribuent à dynamiser l'économie de ces pôles anciens, il est souhaitable que ces centres soient signalés à la sortie des zones commerciales.

- **Réfléchir à l'ouverture de lignes de bus entre les pôles commerciaux et les centres villes**

Il est souhaitable d'étudier l'ouverture de lignes de bus entre les centres villes et les centres commerciaux qui leur sont proches afin d'attirer une partie du flux des clients des zones commerciales vers les villes. Cela ne peut fonctionner que si une politique de promotion des centres villes est véritablement mise en place dans la communication du territoire.

## 4. Etablir une stratégie d'agglomération concernant le commerce de première nécessité

Le commerce alimentaire est le secteur autour duquel se structurent les centres commerciaux périphériques et c'est également celui qui subit le plus fort déclin dans les centres villes et les cœurs de village. Ce commerce, lorsqu'il est de proximité, a un rôle social majeur pour certaines catégories de la population (personnes à mobilité réduite comme les personnes âgées, les ménages sans véhicule individuel...). C'est pourquoi il serait souhaitable, à l'échelle de l'agglomération, de :

- Connaître les difficultés de mobilité commerciale rencontrées par certains groupes sociaux (personnes âgées...)
- Définir l'état du commerce itinérant
- Evaluer les opérations conduites en matière d'aide au commerce de proximité *afin de proposer de nouvelles solutions quant à ce service dont l'importance s'accroît avec le vieillissement de la population et l'installation accrue de ménages dans les espaces périurbains.*

## II.- Favoriser le maintien d'espaces agricoles de l'agglomération par une approche multifonctionnelle de ces zones dans les documents d'urbanisme

---

L'agglomération connaît une croissance constante du nombre de ménages et une extension urbaine en partie aux dépens d'espaces agricoles. Les axes routiers majeurs irriguent le territoire et permettent l'étalement des zones d'habitation, surtout à partir du territoire luxembourgeois. C'est pourquoi, dans un souci de prise en compte de la dimension rurale de l'agglomération, il s'agit d'œuvrer pour la mise en place de projets conciliant le développement durable de l'habitat et le maintien d'espaces agricoles. Cela demande à la fois de :

### 1. Etablir un état des lieux qualitatif de la situation des exploitations agricoles

L'approche statistique synthétique du secteur agricole réalisée dans le diagnostic a permis de mesurer les caractéristiques générales de cette activité. Mais, il s'agit également d'avoir une vision qualitative de la situation locale grâce à des données statistiques et à un dialogue avec les chambres d'agriculture et les acteurs impliqués dans le développement de cette activité. Une enquête auprès des agriculteurs devrait être envisagée concernant les productions, les successions, les difficultés rencontrées. Ces recherches permettront de :

- Définir la santé économique du secteur au niveau local,
- Connaître la situation de la maîtrise foncière des terres exploitées et les modes de faire valoir,
- Mesurer l'état de la réduction des surfaces agricoles utilisées à l'échelle des communes et non pas à celle des exploitations et les raisons de cette diminution,
- S'informer des évolutions des espaces agricoles, à moyen terme, estimées par les professionnels.

### 2. Optimiser les conditions de maintien d'espaces agricoles en définissant les fonctions d'utilité publique de ces zones

La fonction productive doit rester le rôle dominant attribué aux espaces agricoles. Mais, les collectivités locales n'ont pas de prise sur les aides attribuées aux agriculteurs. Cependant, par le biais des documents d'urbanisme, les communes jouent un rôle fondamental sur l'évolution de ces espaces de par les zonages arrêtés et les axes d'extension urbaine choisis. C'est pourquoi, dans une approche communale de développement durable, il est nécessaire d'avoir une vision globale des espaces agricoles et de définir leur multifonctionnalité. Cela permettra de tendre vers un équilibre entre croissance résidentielle et préservation de la qualité de vie. Il s'agit donc de :

- Préserver des espaces cultivés, considérés d'utilité publique dans la construction du cadre de vie des populations périurbaines,
- S'interroger sur les fonctions récréatives et pédagogiques des exploitations à l'attention des jeunes,

- Favoriser le maintien des jardins familiaux, des cités jardinières comme il en existe déjà sur certaines communes (ex : Differdange),
- Sécuriser par le biais d'une politique foncière adaptée, les espaces confrontés à de fortes pressions urbaines et à la déprise agricole,
- Protéger les espaces agricoles selon leur valeur agronomique.

### 3. Avoir une stratégie intégrée et partenariale concernant le système spatial agricole de l'agglomération transfrontalière

Le maintien d'un espace agricole viable sur l'agglomération est envisageable si chaque commune s'interroge sur le rôle attribué à cet espace. Cependant, il est nécessaire également de :

- Etablir un dialogue avec les acteurs concernés par les espaces agricoles
- **Favoriser le continuum spatial des zones agricoles**

Il semble incontournable de forger une stratégie d'agglomération pour la préservation de ces zones. Chaque commune devrait prendre en considération les orientations prises dans les plans d'urbanisme des communes périphériques afin que se dégage une logique d'ensemble en faveur des espaces agricoles. Un territoire agricole, atomisé par des décisions urbanistiques communales non concertées à l'échelle de l'agglomération, ne serait pas viable.

La pression exercée sur l'espace agricole par les ménages à la recherche de nouveaux logements pourra être moins forte si une fonction résidentielle croissante est dévolue aux terrains hérités de la sidérurgie.



### III.- Œuvrer pour une utilisation diversifiée des friches industrielles et des terrains désaffectés

---

Les 3 versants de l'agglomération sont concernés par les friches et terrains désaffectés hérités de la sidérurgie. Le cœur de l'agglomération, la zone du Parc International d'Activités qui regroupe actuellement environ 3 200 emplois, a été élaborée sur ces friches. La régénération économique de ces terrains est donc envisageable grâce à des investissements adaptés.

Cependant, il ne sera pas possible de redonner une fonction économique à tous les terrains désaffectés présents sur l'agglomération : certains d'entre eux sont trop enclavés pour attirer des entreprises, d'autres sont trop imbriqués au tissu urbain pour être approchés comme des lieux de production futurs. Enfin, le coût de réhabilitation de ces espaces est tel que des choix doivent être faits concernant les investissements à réaliser. Il s'agit donc d'élargir les possibilités d'utilisation de ces zones tout en y maintenant les actions fédératrices déjà engagées pour impulser un nouveau développement économique.

Ainsi, il paraît souhaitable d'engager une réflexion quant aux fonctions à développer sur les terrains désaffectés et de procéder ultérieurement aux opérations de grande ampleur de remodelage de ces zones désaffectées. La valorisation pourrait concerner d'abord les espaces appartenant aux pouvoirs publics qui se chargeraient d'associer dans la démarche les autres propriétaires de terrains.

Dans le cadre du volet « Habitat » du schéma de développement, il a été retenu dans les recommandations que l'aménagement de friches industrielles à des fins résidentielles pouvait constituer une alternative au développement périurbain. Il faudrait donc pour cela :

#### 1. Etablir le potentiel de développement résidentiel des sites

La demande croissante des ménages pour des nouveaux logements s'exerce généralement dans les territoires les plus proches en espace-temps du Luxembourg. C'est pourquoi, les friches franco-belges, proches du Grand Duché, et les friches luxembourgeoises ont une situation géographique qui en font des lieux potentiels de développement de l'habitat.

Néanmoins, d'autres paramètres doivent être pris en compte tels que le niveau de pollution des sols, les problèmes de maîtrise foncière, les contraintes liées aux sols (stabilité...), l'accessibilité des sites, l'état d'engorgement du réseau routier de proximité et les coûts d'aménagement. Il semble donc important de pouvoir évaluer le potentiel de développement de l'habitat sur les friches de l'agglomération en considérant tous ces paramètres.

#### 2. Réfléchir à l'aménagement des friches transfrontalières dans leur globalité

L'aménagement global et multifonctionnel de friches tel que celui conçu pour le site d'Esch/Belval est un modèle. Mais il sera plus difficile d'avoir une démarche identique au niveau de l'agglomération du PED car les friches sont morcelées et se situent sur 3 pays. De plus, l'aménagement des friches, qui suppose des investissements lourds, pourra être financé essentiellement sur des fonds publics nationaux. Cependant, dans une logique d'agglomération, une utilisation concertée des friches s'avère cruciale si l'on souhaite maximiser les potentialités de cet héritage sidérurgique. Une réflexion transfrontalière à ce sujet et notamment par rapport aux coûts d'aménagement constituerait une avancée.

## IV.- Œuvrer en faveur d'une agglomération transfrontalière gardant son unicité et sa spécificité par rapport à Luxembourg-Ville et sa région ainsi qu'aux autres pôles en émergence

---

Il est indéniable que la baisse du nombre de chômeurs et l'évolution de la population active sur l'agglomération au cours de la décennie 1990, sont liées en partie à la création d'emplois au Luxembourg. La Région Sud du Grand Duché et le Grand Luxembourg Ville constituent des pôles d'emplois respectivement industriels et tertiaires. Au cœur de la Région Sud, le centre eschois va probablement polariser davantage le territoire périphérique avec les aménagements d'Esch/Belval.

L'agglomération du PED avec ses 120 000 habitants constitue un pôle démographique majeur à l'échelle de la région. L'aire urbaine de Luxembourg Ville regroupe 141 000 habitants, celle d'Esch-sur-Alzette-Dudelange/Villerupt-Audun-le-Tiche 91 000 personnes et celle d'Arion 25 000 individus. C'est également l'agglomération la plus structurée. Elle possède sur ses 3 versants des intercommunalités (Communauté de Communes de l'agglomération de Longwy, Idélux, Sikor) et une association transfrontalière opérationnelle établissant le débat entre ces structures intercommunales. Son poids démographique et ses outils d'aménagement lui permettent de se positionner dans la structure multipolaire régionale. Elle est en mesure de ne pas devenir une simple banlieue des pôles d'Esch-sur-Alzette et de Luxembourg Ville. C'est pourquoi, afin d'accompagner ce scénario, il s'agit de :

### 1. Intensifier les initiatives communes de promotion du territoire dans la perspective d'un développement exogène

Il est donc souhaitable de :

- **Etablir une politique de communication pour le territoire**

La réalisation du site Internet de l'association transfrontalière permet de concrétiser les premiers pas de cette communication. Il faut s'interroger sur l'utilisation extérieure de cet outil dans le cadre d'un plan de communication, afin de rendre le territoire attractif pour les entreprises.

- **Réfléchir ensemble sur les entreprises à cibler dans une politique de communication économique**

Il apparaît aujourd'hui que les parties française et belge de l'agglomération ont une main-d'œuvre qualifiée industrielle qui travaille de plus en plus au Luxembourg. Il s'avérera donc de plus en plus difficile d'attirer des entreprises industrielles dans ces parties de l'agglomération. Cet état de fait doit être pris en compte dans l'orientation de la prospection économique. Certaines niches d'activités sont à cibler en fonction de leur critère de localisation. Les entreprises consommatrices d'espace seraient plutôt attirées par les parties belge et française de l'agglomération alors que les entreprises consommatrices de main-d'œuvre seraient enclines à s'installer au Luxembourg, étant donné le système fiscal attractif de ce pays.

- Exploiter le potentiel de développement économique dont dispose le pôle logistique d'Athus (parc à containers)
- Développer le secteur tertiaire (services aux entreprises) et l'offre de bureaux qui font défaut sur l'agglomération



- **Consolider la présence des entreprises installées sur l'agglomération**

Cela nécessite de répondre aux attentes de ces établissements, notamment en terme de services, de main d'œuvre qualifiée et d'espaces d'extension dans les zones d'activités locales.

## 2. Œuvrer ensemble pour un développement endogène et solidaire

L'attraction d'entreprises extérieures au territoire et le maintien de celles dont l'implantation est récente, sont essentiels pour préserver un pôle économique sur l'agglomération. Une vision transfrontalière des possibles secteurs de développement de l'économie endogène et solidaire serait également souhaitable.

C'est pourquoi, il conviendrait de :

- **Evaluer le potentiel économique lié aux services aux personnes**

Il apparaît aujourd'hui que le nombre de ménages à revenu élevé augmente sur le territoire du fait de la croissance des effectifs de salariés frontaliers travaillant au Luxembourg. Cependant, la grande majorité des communes, notamment les communes belges et françaises, ont des rentrées fiscales professionnelles qui n'évoluent pas au même rythme, car les entreprises créant ces emplois sont installées sur d'autres territoires. Il y a donc une inadéquation entre les attentes des populations nouvelles en matière de services au public (crèches...) et la capacité des collectivités locales à y répondre. De nouveaux foyers économiques et d'emplois endogènes sont par conséquent à explorer dans ce domaine.

- **Prendre des initiatives en faveur de services d'agglomération répondant à une demande de la part des entreprises et des salariés installés localement**

Les salariés, et notamment les frontaliers français et belges travaillant chaque jour au Grand Duché, ont des besoins de services (transport, garde d'enfant...) parfois insatisfaits. C'est à travers une coopération entre les entreprises, les salariés et les collectivités locales frontalières qu'une meilleure réponse peut être apportée à cette demande. Ces services seraient générateurs de nouveaux emplois et permettraient de consolider le tissu économique local.

- **Avoir une réflexion transfrontalière en matière d'économie solidaire**

Dans le contexte actuel de création d'emplois qualifiés, il s'avère nécessaire de s'interroger sur les initiatives à prendre pour les actifs à faible employabilité présents sur les communes de l'agglomération dans le cadre d'une démarche territoriale de l'emploi.



# C. MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS

## I. Les recommandations relatives aux commerces

---

Elles ont pour objectif la mise en réseau des centres villes et des centres commerciaux et la réalisation de documents de promotion commerciale du territoire transfrontalier.

Il semble préférable de constituer le réseau progressivement par le biais de la communication commerciale que l'on souhaite réaliser et notamment **par la création du calendrier cohérent des opérations commerciales** (à l'échelle de l'agglomération et dont les supports restent encore à définir) et **la réalisation d'un annuaire économique transfrontalier**.

## II. Les recommandations relatives à l'agriculture

---

Elles ont pour objectif de favoriser le maintien d'espaces agricoles de l'agglomération par une approche multifonctionnelle de ces zones dans les documents d'urbanisme

il serait nécessaire de **faire savoir aux communes les recommandations décidées par le Conseil d'Administration** afin qu'elles puissent en tenir compte lors des révisions des plans communaux.

## III. Les recommandations relatives aux friches

---

Elles doivent permettre d'œuvrer pour une utilisation diversifiée des friches industrielles et des terrains désaffectés.

L'action initiale qui paraît la plus opportune est **d'organiser une visite de terrain pour les élus** du territoire afin qu'ils puissent voir quelles opérations ont été menées sur les friches, notamment les opérations de développement résidentiel.

## IV. Les recommandations relatives au développement économique global

---

Elles ont pour objectif d'œuvrer en faveur d'une agglomération transfrontalière gardant son unicité et sa spécificité par rapport à Luxembourg Ville et sa région ainsi qu'aux autres pôles en émergence.

Il apparaît tout d'abord que l'agglomération ne dispose pas d'une instance de développement économique propre à sa zone géographique. Il s'agit donc **d'identifier les opérateurs intervenant localement et de les mettre en réseau** en faveur du développement économique global de l'agglomération. Ce réseau pourrait être amorcé par la mise en place **d'un atelier animé par l'association** et auquel serait convié les acteurs du développement économique repérés. La collaboration

transfrontalière souhaitée serait engagée à partir du diagnostic territorial économique réalisé par l'association.

L'attraction d'entreprises doit être recherchée. La réalisation d'un **plan de communication porté par l'association** serait une première action visant à attirer des entreprises extérieures au territoire et favoriser le développement exogène.

Concernant le développement endogène, il serait intéressant de connaître à proprement parler les besoins en service de la population résidente ; **une enquête sur la demande en service s'impose**. L'organisation des services devra ensuite se faire à l'échelle de l'agglomération (liens communes/entreprises du territoire pour privilégier les populations qui résident et travaillent sur l'agglomération).

Concernant le développement de l'économie solidaire en transfrontalier, l'équipe technique proposera au cours de la prochaine réunion du Conseil d'Administration, **une série de sites pouvant donner lieu à la mise en place de chantiers d'insertion de publics en difficulté** (points frontière à aménager, sentiers transfrontaliers, entrées d'agglomération à signaler par l'installation de la carte transfrontalière).

## Annexes

---

Annexe 1 : Intitulés des grands secteurs	29
Annexe 2 : Etablissements privés de l'industrie et des services	30
Annexe 3 : Données agricoles	37
Annexe 4 : Population active et chômage de 1982 à 2001	39
Annexe 5 : Actifs localisés sur la partie française du PED travaillant en Belgique en 1999	40
Annexe 6 : Frontaliers des communes françaises et belges au Luxembourg au 31 mars 1999	41



## Annexe 1 : Intitulés des grands secteurs

---

<b>Industrie</b>	- Extraction et transformation de minerai et de matières premières, chimie - Industrie transformatrice des métaux, mécanique de précision - Autres industries manufacturières
<b>Construction</b>	- Construction, bâtiment et génie civil
<b>Commerce</b>	- Commerce, réparations diverses, garages
<b>Horéca</b>	- Hôtel, restaurant, café
<b>Transport</b>	- Transports et communications
<b>Services financiers, immobiliers et aux entreprises</b>	- Institutions de crédit, assurances, services aux entreprises
<b>Services aux personnes</b>	- Autres services : services aux personnes

Source : Projet d'Agglomération Transfrontalière du PED – Programme de travail 1996 – Charte d'Agglomération – Phase diagnostic

## Annexe 2 : Etablissements privés de l'industrie et des services

Communes	Industrie					Nombre total des établissements tout secteur confondu			
	1988	Répartition communale	2000/01	Répartition communale	Poids communal du secteur en 2000/01	1988	Répartition communale	2000/01	Répartition communale
LONGWY	62	22%	49	16%	8%	734	22%	646	19%
AUBANGE	23	8%	34	11%	6%	496	15%	526	16%
PETANGE	18	6%	27	9%	7%	297	9%	405	12%
DIFFERDANGE	25	9%	24	8%	7%	413	12%	359	11%
VILLERS-LA-MONTAGNE	20	7%	20	7%	29%	61	2%	68	2%
COSNES-ET-ROMAIN	4	1%	17	6%	17%	51	2%	100	3%
LONGLAVILLE	7	3%	15	5%	18%	85	3%	83	2%
MONT-SAINT-MARTIN	13	5%	14	5%	9%	193	6%	158	5%
BASCHARAGE	11	4%	14	5%	8%	101	3%	165	5%
GORCY	12	4%	12	4%	21%	63	2%	58	2%
MESSANCY	11	4%	12	4%	5%	175	5%	236	7%
SAULNES	14	5%	10	3%	20%	70	2%	49	1%
HERSERANGE	11	4%	9	3%	11%	127	4%	80	2%
REHON	8	3%	7	2%	12%	83	2%	59	2%
MUSSON	3	1%	7	2%	9%	84	2%	81	2%
HUSSIGNY-GODBRANGE	8	3%	5	2%	7%	88	3%	67	2%
LEXY	8	3%	5	2%	7%	86	3%	71	2%
MEXY	4	1%	4	1%	10%	55	2%	39	1%
CONS-LA-GRANDVILLE	3	1%	4	1%	20%	14	0%	20	1%
CUTRY	1	0%	4	1%	29%	18	1%	14	0%
HAUCOURT-MOULAIN	5	2%	2	1%	5%	69	2%	44	1%
UGNY	3	1%	2	1%	33%	8	0%	6	0%
CHENIERES	2	1%	2	1%	18%	11	0%	11	0%
MORFONTAINE	1	0%	-	0%	0%	6	0%	7	0%
VILLE-HOUDLEMONT	-	0%	-	0%	0%	9	0%	2	0%
<b>Agglomération Transfrontalière</b>	<b>277</b>	<b>100%</b>	<b>299</b>	<b>100%</b>	<b>9%</b>	<b>3 397</b>	<b>100%</b>	<b>3 354</b>	<b>100%</b>
<b>Total Belgique</b>	<b>37</b>	<b>13%</b>	<b>53</b>	<b>18%</b>	<b>6%</b>	<b>755</b>	<b>22%</b>	<b>843</b>	<b>25%</b>
<b>Total Luxembourg</b>	<b>54</b>	<b>19%</b>	<b>65</b>	<b>22%</b>	<b>7%</b>	<b>811</b>	<b>24%</b>	<b>929</b>	<b>28%</b>
<b>Total France</b>	<b>186</b>	<b>67%</b>	<b>181</b>	<b>61%</b>	<b>11%</b>	<b>1 831</b>	<b>54%</b>	<b>1 582</b>	<b>47%</b>

Source : CAG.Lor



Communes	Construction					Nombre total des établissements tout secteur confondu			
	1988	Répartition communale	2000/01	Répartition communale	Poids communal du secteur en 2000/01	1988	Répartition communale	2000/01	Répartition communale
AUBANGE	60	18%	63	20%	12%	496	15%	526	16%
PETANGE	27	8%	43	13%	11%	297	9%	405	12%
MESSANCY	28	8%	29	9%	12%	175	5%	236	7%
LONGWY	25	7%	24	8%	4%	734	22%	646	19%
DIFFERDANGE	20	6%	18	6%	5%	413	12%	359	11%
BASCHARAGE	12	4%	18	6%	11%	101	3%	165	5%
HUSSIGNY-GODBRANGE	22	7%	14	4%	21%	88	3%	67	2%
LEXY	12	4%	12	4%	17%	86	3%	71	2%
COSNES-ET-ROMAIN	8	2%	12	4%	12%	51	2%	100	3%
MONT-SAINT-MARTIN	11	3%	11	3%	7%	193	6%	158	5%
SAULNES	16	5%	10	3%	20%	70	2%	49	1%
HERSERANGE	15	4%	10	3%	13%	127	4%	80	2%
HAUCOURT-MOULAIN	17	5%	8	3%	18%	69	2%	44	1%
REHON	9	3%	7	2%	12%	83	2%	59	2%
MEXY	11	3%	6	2%	15%	55	2%	39	1%
MUSSON	10	3%	6	2%	7%	84	2%	81	2%
VILLERS-LA-MONTAGNE	7	2%	6	2%	9%	61	2%	68	2%
GORCY	5	1%	6	2%	10%	63	2%	58	2%
MORFONTAINE	3	1%	4	1%	57%	6	0%	7	0%
LONGLAVILLE	5	1%	3	1%	4%	85	3%	83	2%
CONS-LA-GRANDVILLE	-	0%	3	1%	15%	14	0%	20	1%
CHENIERES	3	1%	2	1%	18%	11	0%	11	0%
UGNY	3	1%	2	1%	33%	8	0%	6	0%
VILLE-HOUDLEMONT	3	1%	1	0%	50%	9	0%	2	0%
CUTRY	2	1%	1	0%	7%	18	1%	14	0%
<b>Agglomération Transfrontalière</b>	<b>334</b>	<b>100%</b>	<b>319</b>	<b>100%</b>	<b>10%</b>	<b>3 397</b>	<b>100%</b>	<b>3 354</b>	<b>100%</b>
<b>Total Belgique</b>	<b>98</b>	<b>29%</b>	<b>98</b>	<b>31%</b>	<b>12%</b>	<b>755</b>	<b>22%</b>	<b>843</b>	<b>25%</b>
<b>Total Luxembourg</b>	<b>59</b>	<b>18%</b>	<b>79</b>	<b>25%</b>	<b>9%</b>	<b>811</b>	<b>24%</b>	<b>929</b>	<b>28%</b>
<b>Total France</b>	<b>177</b>	<b>53%</b>	<b>142</b>	<b>45%</b>	<b>9%</b>	<b>1 831</b>	<b>54%</b>	<b>1 582</b>	<b>47%</b>

Source : CAG.Lor



Communes	Commerce					Nombre total des établissements tout secteur confondu			
	1988	Répartition communale	2000/01	Répartition communale	Poids communal du secteur en 2000/01	1988	Répartition communale	2000/01	Répartition communale
LONGWY	291	22%	227	22%	35%	734	22%	646	19%
AUBANGE	184	14%	148	14%	28%	496	15%	526	16%
PETANGE	146	11%	133	13%	33%	297	9%	405	12%
MESSANCY	69	5%	114	11%	48%	175	5%	236	7%
DIFFERDANGE	214	16%	110	11%	31%	413	12%	359	11%
MONT-SAINT-MARTIN	79	6%	47	5%	30%	193	6%	158	5%
BASCHARAGE	45	3%	35	3%	21%	101	3%	165	5%
MUSSON	33	2%	29	3%	36%	84	2%	81	2%
LEXY	30	2%	28	3%	39%	86	3%	71	2%
LONGLAVILLE	33	2%	25	2%	30%	85	3%	83	2%
VILLERS-LA-MONTAGNE	21	2%	19	2%	28%	61	2%	68	2%
COSNES-ET-ROMAIN	20	1%	19	2%	19%	51	2%	100	3%
HERSERANGE	45	3%	18	2%	23%	127	4%	80	2%
HUSSIGNY-GODBRANGE	31	2%	17	2%	25%	88	3%	67	2%
HAUCOURT-MOULAIN	23	2%	14	1%	32%	69	2%	44	1%
GORCY	13	1%	14	1%	24%	63	2%	58	2%
REHON	23	2%	13	1%	22%	83	2%	59	2%
SAULNES	16	1%	9	1%	18%	70	2%	49	1%
MEXY	15	1%	8	1%	21%	55	2%	39	1%
CUTRY	7	1%	5	0%	36%	18	1%	14	0%
CONS-LA-GRANDVILLE	4	0%	4	0%	20%	14	0%	20	1%
CHENIERES	2	0%	3	0%	27%	11	0%	11	0%
VILLE-HOUDLEMONT	4	0%	1	0%	50%	9	0%	2	0%
MORFONTAINE	2	0%	1	0%	14%	6	0%	7	0%
UGNY	1	0%	-	0%	0%	8	0%	6	0%
<b>Agglomération Transfrontalière</b>	<b>1 351</b>	<b>100%</b>	<b>1 041</b>	<b>100%</b>	<b>31%</b>	<b>3 397</b>	<b>100%</b>	<b>3 354</b>	<b>100%</b>
<b>Total Belgique</b>	<b>286</b>	<b>21%</b>	<b>291</b>	<b>28%</b>	<b>35%</b>	<b>755</b>	<b>22%</b>	<b>843</b>	<b>25%</b>
<b>Total Luxembourg</b>	<b>405</b>	<b>30%</b>	<b>278</b>	<b>27%</b>	<b>30%</b>	<b>811</b>	<b>24%</b>	<b>929</b>	<b>28%</b>
<b>Total France</b>	<b>660</b>	<b>49%</b>	<b>472</b>	<b>45%</b>	<b>30%</b>	<b>1 831</b>	<b>54%</b>	<b>1 582</b>	<b>47%</b>

Source : CAG.Lor



Communes	Horéca					Nombre total des établissements tout secteur confondu			
	1988	Répartition communale	2000/01	Répartition communale	Poids communal du secteur en 2000/01	1988	Répartition communale	2000/01	Répartition communale
DIFFERDANGE	85	21%	76	20%	21%	413	12%	359	11%
AUBANGE	47	12%	65	17%	12%	496	15%	526	16%
LONGWY	72	18%	56	15%	9%	734	22%	646	19%
PETANGE	41	10%	55	15%	14%	297	9%	405	12%
BASCHARAGE	13	3%	25	7%	15%	101	3%	165	5%
MONT-SAINT-MARTIN	30	7%	22	6%	14%	193	6%	158	5%
MESSANCY	24	6%	17	5%	7%	175	5%	236	7%
HERSERANGE	19	5%	9	2%	11%	127	4%	80	2%
LONGLAVILLE	12	3%	7	2%	8%	85	3%	83	2%
HUSSIGNY-GODBRANGE	8	2%	7	2%	10%	88	3%	67	2%
COSNES-ET-ROMAIN	2	0%	7	2%	7%	51	2%	100	3%
REHON	10	2%	6	2%	10%	83	2%	59	2%
MUSSON	6	1%	6	2%	7%	84	2%	81	2%
HAUCOURT-MOULAIN	6	1%	4	1%	9%	69	2%	44	1%
GORCY	5	1%	4	1%	7%	63	2%	58	2%
MEXY	12	3%	3	1%	8%	55	2%	39	1%
CONS-LA-GRANDVILLE	3	1%	2	1%	10%	14	0%	20	1%
LEXY	3	1%	2	1%	3%	86	3%	71	2%
SAULNES	2	0%	2	1%	4%	70	2%	49	1%
VILLERS-LA-MONTAGNE	2	0%	2	1%	3%	61	2%	68	2%
CUTRY	2	0%	-	0%	0%	18	1%	14	0%
VILLE-HOUDLEMONT	1	0%	-	0%	0%	9	0%	2	0%
CHENIERES	-	0%	-	0%	0%	11	0%	11	0%
MORFONTAINE	-	0%	-	0%	0%	6	0%	7	0%
UGNY	-	0%	-	0%	0%	8	0%	6	0%
<b>Agglomération Transfrontalière</b>	<b>405</b>	<b>100%</b>	<b>377</b>	<b>100%</b>	<b>11%</b>	<b>3 397</b>	<b>100%</b>	<b>3 354</b>	<b>100%</b>
<b>Total Belgique</b>	<b>77</b>	<b>19%</b>	<b>88</b>	<b>23%</b>	<b>10%</b>	<b>755</b>	<b>22%</b>	<b>843</b>	<b>25%</b>
<b>Total Luxembourg</b>	<b>139</b>	<b>34%</b>	<b>156</b>	<b>41%</b>	<b>17%</b>	<b>811</b>	<b>24%</b>	<b>929</b>	<b>28%</b>
<b>Total France</b>	<b>189</b>	<b>47%</b>	<b>133</b>	<b>35%</b>	<b>8%</b>	<b>1 831</b>	<b>54%</b>	<b>1 582</b>	<b>47%</b>

Source : CAG.Lor



Communes	Transport					Nombre total des établissements tout secteur confondu			
	1988	Répartition communale	2000/01	Répartition communale	Poids communal du secteur en 2000/01	1988	Répartition communale	2000/01	Répartition communale
AUBANGE	17	15%	23	22%	4%	496	15%	526	16%
PETANGE	12	10%	15	15%	4%	297	9%	405	12%
DIFFERDANGE	8	7%	15	15%	4%	413	12%	359	11%
LONGWY	18	16%	12	12%	2%	734	22%	646	19%
BASCHARAGE	7	6%	10	10%	6%	101	3%	165	5%
MESSANCY	4	3%	5	5%	2%	175	5%	236	7%
COSNES-ET-ROMAIN	3	3%	4	4%	4%	51	2%	100	3%
GORCY	1	1%	4	4%	7%	63	2%	58	2%
MONT-SAINT-MARTIN	9	8%	3	3%	2%	193	6%	158	5%
REHON	5	4%	2	2%	3%	83	2%	59	2%
LONGLAVILLE	3	3%	2	2%	2%	85	3%	83	2%
VILLERS-LA-MONTAGNE	2	2%	2	2%	3%	61	2%	68	2%
SAULNES	7	6%	1	1%	2%	70	2%	49	1%
LEXY	6	5%	1	1%	1%	86	3%	71	2%
HAUCOURT-MOULAIN	3	3%	1	1%	2%	69	2%	44	1%
CHENIERES	1	1%	1	1%	9%	11	0%	11	0%
MEXY	1	1%	1	1%	3%	55	2%	39	1%
UGNY	-	0%	1	1%	17%	8	0%	6	0%
HERSERANGE	3	3%	-	0%	0%	127	4%	80	2%
MUSSON	2	2%	-	0%	0%	84	2%	81	2%
HUSSIGNY-GODBRANGE	2	2%	-	0%	0%	88	3%	67	2%
CONS-LA-GRANDVILLE	1	1%	-	0%	0%	14	0%	20	1%
CUTRY	-	0%	-	0%	0%	18	1%	14	0%
MORFONTAINE	-	0%	-	0%	0%	6	0%	7	0%
VILLE-HOUDLEMONT	-	0%	-	0%	0%	9	0%	2	0%
<b>Agglomération Transfrontalière</b>	<b>115</b>	<b>100%</b>	<b>103</b>	<b>100%</b>	<b>3%</b>	<b>3 397</b>	<b>100%</b>	<b>3 354</b>	<b>100%</b>
<b>Total Belgique</b>	<b>23</b>	<b>20%</b>	<b>28</b>	<b>27%</b>	<b>3%</b>	<b>755</b>	<b>22%</b>	<b>843</b>	<b>25%</b>
<b>Total Luxembourg</b>	<b>27</b>	<b>23%</b>	<b>40</b>	<b>39%</b>	<b>4%</b>	<b>811</b>	<b>24%</b>	<b>929</b>	<b>28%</b>
<b>Total France</b>	<b>65</b>	<b>57%</b>	<b>35</b>	<b>34%</b>	<b>2%</b>	<b>1 831</b>	<b>54%</b>	<b>1 582</b>	<b>47%</b>

Source : CAG.Lor



Communes	Services aux entreprises Finances Immobilier					Nombre total des établissements tout secteur confondu			
	1988	Répartition communale	2000/01	Répartition communale	Poids communal du secteur en 2000/01	1988	Répartition communale	2000/01	Répartition communale
LONGWY	81	29%	111	24%	17%	734	22%	646	19%
PETANGE	26	9%	69	15%	17%	297	9%	405	12%
AUBANGE	55	20%	68	15%	13%	496	15%	526	16%
DIFFERDANGE	25	9%	50	11%	14%	413	12%	359	11%
BASCHARAGE	6	2%	35	8%	21%	101	3%	165	5%
COSNES-ET-ROMAIN	8	3%	27	6%	27%	51	2%	100	3%
MESSANCY	11	4%	16	3%	7%	175	5%	236	7%
HERSERANGE	7	3%	11	2%	14%	127	4%	80	2%
LONGLAVILLE	6	2%	11	2%	13%	85	3%	83	2%
HUSSIGNY-GODBRANGE	5	2%	9	2%	13%	88	3%	67	2%
MONT-SAINT-MARTIN	4	1%	7	2%	4%	193	6%	158	5%
GORCY	9	3%	6	1%	10%	63	2%	58	2%
LEXY	6	2%	6	1%	8%	86	3%	71	2%
REHON	4	1%	6	1%	10%	83	2%	59	2%
SAULNES	1	0%	6	1%	12%	70	2%	49	1%
MUSSON	5	2%	5	1%	6%	84	2%	81	2%
MEXY	4	1%	5	1%	13%	55	2%	39	1%
VILLERS-LA-MONTAGNE	3	1%	5	1%	7%	61	2%	68	2%
HAUCOURT-MOULAIN	4	1%	4	1%	9%	69	2%	44	1%
CONS-LA-GRANDVILLE	3	1%	3	1%	15%	14	0%	20	1%
CUTRY	2	1%	1	0%	7%	18	1%	14	0%
UGNY	-	0%	1	0%	17%	8	0%	6	0%
CHENIERES	1	0%	-	0%	0%	11	0%	11	0%
MORFONTAINE	-	0%	-	0%	0%	6	0%	7	0%
VILLE-HOUDLEMONT	-	0%	-	0%	0%	9	0%	2	0%
<b>Agglomération Transfrontalière</b>	<b>276</b>	<b>100%</b>	<b>462</b>	<b>100%</b>	<b>14%</b>	<b>3 397</b>	<b>100%</b>	<b>3 354</b>	<b>100%</b>
<b>Total Belgique</b>	<b>71</b>	<b>26%</b>	<b>89</b>	<b>19%</b>	<b>11%</b>	<b>755</b>	<b>22%</b>	<b>843</b>	<b>25%</b>
<b>Total Luxembourg</b>	<b>57</b>	<b>21%</b>	<b>154</b>	<b>33%</b>	<b>17%</b>	<b>811</b>	<b>24%</b>	<b>929</b>	<b>28%</b>
<b>Total France</b>	<b>148</b>	<b>54%</b>	<b>219</b>	<b>47%</b>	<b>14%</b>	<b>1 831</b>	<b>54%</b>	<b>1 582</b>	<b>47%</b>

Source : CAG.Lor



Communes	Services aux Personnes					Nombre total des établissements tout secteur confondu			
	1988	Répartition communale	2000/01	Répartition communale	Poids communal du secteur en 2000/01	1988	Répartition communale	2000/01	Répartition communale
LONGWY	185	29%	167	22%	26%	734	22%	646	19%
AUBANGE	110	17%	124	17%	24%	496	15%	526	16%
DIFFERDANGE	36	6%	66	9%	18%	413	12%	359	11%
PETANGE	27	4%	63	8%	16%	297	9%	405	12%
MONT-SAINT-MARTIN	47	7%	54	7%	34%	193	6%	158	5%
MESSANCY	28	4%	43	6%	18%	175	5%	236	7%
MUSSON	25	4%	28	4%	35%	84	2%	81	2%
BASCHARAGE	7	1%	26	3%	16%	101	3%	165	5%
HERSERANGE	27	4%	23	3%	29%	127	4%	80	2%
LONGLAVILLE	19	3%	20	3%	24%	85	3%	83	2%
REHON	24	4%	18	2%	31%	83	2%	59	2%
LEXY	21	3%	17	2%	24%	86	3%	71	2%
HUSSIGNY-GODBRANGE	12	2%	15	2%	22%	88	3%	67	2%
COSNES-ET-ROMAIN	6	1%	14	2%	14%	51	2%	100	3%
VILLERS-LA-MONTAGNE	6	1%	14	2%	21%	61	2%	68	2%
GORCY	18	3%	12	2%	21%	63	2%	58	2%
MEXY	8	1%	12	2%	31%	55	2%	39	1%
SAULNES	14	2%	11	1%	22%	70	2%	49	1%
HAUCOURT-MOULAIN	11	2%	11	1%	25%	69	2%	44	1%
CONS-LA-GRANDVILLE	-	0%	4	1%	20%	14	0%	20	1%
CUTRY	4	1%	3	0%	21%	18	1%	14	0%
CHENIERES	2	0%	3	0%	27%	11	0%	11	0%
MORFONTAINE	-	0%	2	0%	29%	6	0%	7	0%
UGNY	1	0%	-	0%	0%	8	0%	6	0%
VILLE-HOUDLEMONT	1	0%	-	0%	0%	9	0%	2	0%
<b>Agglomération Transfrontalière</b>	<b>639</b>	<b>100%</b>	<b>750</b>	<b>100%</b>	<b>22%</b>	<b>3 397</b>	<b>100%</b>	<b>3 354</b>	<b>100%</b>
<b>Total Belgique</b>	<b>163</b>	<b>26%</b>	<b>195</b>	<b>26%</b>	<b>23%</b>	<b>755</b>	<b>22%</b>	<b>843</b>	<b>25%</b>
<b>Total Luxembourg</b>	<b>70</b>	<b>11%</b>	<b>155</b>	<b>21%</b>	<b>17%</b>	<b>811</b>	<b>24%</b>	<b>929</b>	<b>28%</b>
<b>Total France</b>	<b>406</b>	<b>64%</b>	<b>400</b>	<b>53%</b>	<b>25%</b>	<b>1 831</b>	<b>54%</b>	<b>1 582</b>	<b>47%</b>

Source : CAG.Lor



## Annexe 3 : Données agricoles

Communes	Population communale 1999/2000	Nombre d'actifs familiaux			Nombre d'unités de travail annuel (equiv. temps plein)		
		1979/80	1987/90	2000	1979/80	1987/90	2000
Aubange	14 663	117	89	62	72	54	37
Messancy	6 902	189	149	94	118	90	64
Musson	3 893	85	69	52	73	44	30
Bascharage	6 635	47	26	21	38	22	14
Differdange	18 509	16	12	9	17	25	14
Pétange	13 835	37	19	15	35	14	12
Chénières	531	36	25	13	29	22	10
Cons-la-Grandville	608	15	7	7	12	6	5
Cosnes-et-Romain	2 089	38	27	21	31	25	9
Cutry	903	26	18	17	17	14	10
Gorcy	2 130	15	11	5	7	5	3
Haucourt-Moulaine	2 987	17	13	9	11	10	8
Herserange	4 327	-	-	-	-	-	-
Hussigny-Godbrange	3 076	8	6	8	7	4	5
Lexy	2 993	21	15	11	11	9	7
Longlaville	2 377	-	-	-	-	-	-
Longwy	14 521	6	7	4	10	10	8
Mexy	1 997	9	9	8	7	5	4
Mont-Saint-Martin	8 241	15	18	8	8	7	4
Morfontaine	909	18	17	12	13	9	10
Réhon	3 200	2	1	3	2	1	2
Saulnes	2 454	2	1	-	1	-	-
Ugny	444	23	19	13	18	14	10
Ville-Houdlémont	531	10	11	10	6	6	4
Villers-la-Montagne	1 323	46	38	14	31	26	10
<b>Agglomération Transfrontalière</b>	<b>120 078</b>	<b>798</b>	<b>607</b>	<b>416</b>	<b>574</b>	<b>422</b>	<b>280</b>
<b>Total Belgique</b>	<b>25 458</b>	<b>391</b>	<b>307</b>	<b>208</b>	<b>263</b>	<b>188</b>	<b>131</b>
<b>Total Luxembourg</b>	<b>38 979</b>	<b>100</b>	<b>57</b>	<b>45</b>	<b>90</b>	<b>61</b>	<b>40</b>
<b>Total France</b>	<b>55 641</b>	<b>307</b>	<b>243</b>	<b>163</b>	<b>221</b>	<b>173</b>	<b>109</b>

Estimations pour les communes de Herserange (79/80), Longwy, Réhon et Saulnes à partir des données cantonales

Source : STATEC - INS - AGRESTE - INSEE (population communale uniquement)



Communes	Nombre d'exploitations			Superficie communale en ha	SAU* en ha			Superficie moyenne des exploitations en ha			Principales affectations de la SAU* en 2000**		SAU* en faire valoir direct
	1979/80	1987/90	2000		1979/80	1987/90	2000	1979/80	1987/90	2000	Terres cultivables	Prairies	1987/90
Aubange	68	57	32	4 591	1 386	1 294	1 557	20	23	49	33%	67%	39%
Messancy	126	89	48	5 242	2 741	2 426	2 557	22	27	53	36,50%	63,5%	47%
Musson	56	41	32	3 538	1 700	1 402	1 323	30	34	41	23%	77%	40,50%
Bascharage	20	13	10	1 932	869	650	632	43	50	63	22%	78%	29,50%
Differdange	6	6	5	2 219	304	280	295	51	47	59	45,50%	54,50%	63,50%
Pétange	15	10	7	1 187	383	369	392	26	37	56	61%	39%	30,50%
Chénières	17	14	6	850	695	727	845	41	52	141	84,50%	15,50%	44%
Cons-la-Grandville	6	5	4	833	456	502	512	76	100	128	85%	15%	34%
Cosnes-et-Romain	18	14	10	1 617	826	795	649	46	57	65	83,50%	16,50%	50,50%
Cutry	16	9	7	599	468	485	618	29	54	88	68%	32%	36%
Gorcy	8	5	3	411	130	115	19	16	23	6	0%	100%	58%
Haucourt-Moulaine	8	6	4	746	326	307	373	41	51	93	90%	10%	67%
Herserange	1	-	-	355	2	-	-	2	-	-	0%	0%	0%
Hussigny-Godbrange	6	5	6	1 533	319	287	279	53	57	47	91%	9%	62%
Lexy	11	11	7	601	387	357	313	35	32	45	98%	2%	30%
Longlaville	-	-	-	316	-	-	-	-	-	-	0%	0%	0%
Longwy	2	2	1	535	3	11	7	2	6	7	100%	0%	99,50%
Mexy	7	7	5	492	176	173	197	25	25	39	99,50%	0,50%	29%
Mont-Saint-Martin	7	12	6	884	260	240	151	37	20	25	44%	56%	11,50%
Morfontaine	10	10	5	1 143	581	585	676	58	59	135	90%	10%	31,50%
Réhon	2	2	1	372	73	73	56	37	37	56	100%	0%	48%
Saulnes	-	1	-	404	-	44	-	-	44	-	0%	0%	100%
Ugny	13	9	4	914	628	591	662	48	66	166	93%	17%	71%
Ville-Houdiémont	6	7	8	609	249	243	249	42	35	31	22,50%	77,50%	49,50%
Villers-la-Montagne	22	20	8	1 819	1 039	1 146	607	47	57	76	94%	6%	46,60%
<b>Agglomération Transfrontalière</b>	<b>451</b>	<b>355</b>	<b>219</b>	<b>33 742</b>	<b>14 001</b>	<b>13 102</b>	<b>12 969</b>	<b>31</b>	<b>37</b>	<b>59</b>	<b>57%</b>	<b>43%</b>	<b>44%</b>
<b>Total Belgique</b>	<b>250</b>	<b>187</b>	<b>112</b>	<b>13 371</b>	<b>5 827</b>	<b>5 122</b>	<b>5 437</b>	<b>23</b>	<b>27</b>	<b>49</b>	<b>32%</b>	<b>68%</b>	<b>43%</b>
<b>Total Luxembourg</b>	<b>41</b>	<b>29</b>	<b>22</b>	<b>5 338</b>	<b>1 556</b>	<b>1 299</b>	<b>1 319</b>	<b>38</b>	<b>45</b>	<b>60</b>	<b>39%</b>	<b>61%</b>	<b>37%</b>
<b>Total France</b>	<b>160</b>	<b>139</b>	<b>85</b>	<b>15 033</b>	<b>6 618</b>	<b>6 681</b>	<b>6 213</b>	<b>41</b>	<b>48</b>	<b>73</b>	<b>83%</b>	<b>17%</b>	<b>46%</b>

\* SAU : superficie agricole utilisée

Estimation pour les communes de Herserange (79/80), Longwy, Réhon et Saulnes à partir des données cantonales

Principales affectations de la SAU en 2000 en %\*\* :

- Terres cultivables : Terres labourables, arables et autres terres de culture dont les espaces consacrés aux cultures permanentes,
- Prairies : Surfaces toujours en herbe (F), prairies et pâturages (L), prairies (B)

Source : STATEC - INS - AGRESTE - INSEE (surface communale uniquement)

## Annexe 4 : Population active et chômage de 1982 à 2001

Communes	Actifs						Chômeurs		
				Taux de variation					Taux de variation
	1982	1990	1997/2000	1982/90	1990/99	1982/00	1995	2001	1995/01
AUBANGE	5 459	5 685	5 815	4,14%	2,29%	6,52%	551	468	-15,1%
MESSANCY	2 243	2 725	2 765	21,49%	1,47%	23,27%	177	141	-20,3%
MUSSON	1 360	1 476	1 399	8,53%	-5,22%	2,87%	38	111	192,1%
BASCHARAGE	1 764	1 988	2 419	12,70%	21,68%	37,13%	63	39	-38,1%
DIFFERDANGE	6 417	6 140	7 222	-4,32%	17,62%	12,54%	305	331	8,5%
PETANGE	4 584	4 967	5 225	8,36%	5,19%	13,98%	433	165	-61,9%
CHENIERES	153	198	227	29,41%	14,65%	48,37%	11	7	-36,4%
CONS-LA-GRANDVILLE	267	227	261	-14,98%	14,98%	-2,25%	23	14	-39,1%
COSNES-ET-ROMAIN	704	854	990	21,31%	15,93%	40,63%	57	52	-8,8%
CUTRY	357	326	364	-8,68%	11,66%	1,96%	26	27	3,8%
GORCY	934	801	923	-14,24%	15,23%	-1,18%	98	74	-24,5%
HAUCOURT-MOULAIN	1 270	1 003	1 106	-21,02%	10,27%	-12,91%	161	111	-31,1%
HERSERANGE	1 907	1 517	1 872	-20,45%	23,40%	-1,84%	269	209	-22,3%
HUSSIGNY-GODBRANGE	1 049	1 123	1 306	7,05%	16,30%	24,50%	99	105	6,1%
LEXY	1 306	1 163	1 309	-10,95%	12,55%	0,23%	98	80	-18,4%
LONGLAVILLE	993	921	1 040	-7,25%	12,92%	4,73%	97	70	-27,8%
LONGWY	6 676	5 944	6 124	-10,96%	3,03%	-8,27%	827	627	-24,2%
MEXY	817	760	805	-6,98%	5,92%	-1,47%	77	41	-46,8%
MONT-SAINT-MARTIN	3 550	2 961	3 415	-16,59%	15,33%	-3,80%	612	397	-35,1%
MORFONTAINE	307	313	390	1,95%	24,60%	27,04%	21	31	47,6%
REHON	1 311	1 097	1 322	-16,32%	20,51%	0,84%	126	117	-7,1%
SAULNES	979	926	1 082	-5,41%	16,85%	10,52%	112	77	-31,3%
UGNY	160	147	209	-8,13%	42,18%	30,63%	9	13	44,4%
VILLE-HOUDLEMONT	164	206	243	25,61%	17,96%	48,17%	30	11	-63,3%
VILLERS-LA-MONTAGNE	512	547	662	6,84%	21,02%	29,30%	35	32	-8,6%
<b>Agglomération Transfrontalière</b>	<b>45 243</b>	<b>44 015</b>	<b>48 495</b>	<b>-2,71%</b>	<b>10,18%</b>	<b>7,19%</b>	<b>4 355</b>	<b>3 350</b>	<b>-23,1%</b>
<b>Total Belgique</b>	<b>9 062</b>	<b>9 886</b>	<b>9 979</b>	<b>9,09%</b>	<b>0,94%</b>	<b>10,12%</b>	<b>766</b>	<b>720</b>	<b>-6,0%</b>
<b>Total Luxembourg</b>	<b>12 765</b>	<b>13 095</b>	<b>14 866</b>	<b>2,59%</b>	<b>13,52%</b>	<b>16,46%</b>	<b>801</b>	<b>535</b>	<b>-33,2%</b>
<b>Total France</b>	<b>23 416</b>	<b>21 034</b>	<b>23 650</b>	<b>-10,17%</b>	<b>12,44%</b>	<b>1,00%</b>	<b>2 788</b>	<b>2 095</b>	<b>-24,9%</b>

Sources : Actifs :

- INS (81, 91), INS/FOREM (estimation 1997, somme de la population active occupée totale estimée par l'INS et des demandeurs d'emploi répertoriés par le Forem au 30 Juin)
- STATEC (81, 91), IGSS/ADEM (estimation septembre 2000, somme des actifs occupés résidents répertoriés par l'IGSS et des demandeurs d'emplois comptabilisés par l'ADEM)
- INSEE (recensement de la population, actifs totaux hors militaires du contingent)

Chômeurs : données au 30 Juin, FOREM, ADEM, ANPE

Définitions du chômage :

- **Belgique** : Les chômeurs indemnisés, les autres demandeurs d'emploi inoccupés et obligatoirement inscrits, les demandeurs d'emploi inoccupés librement inscrits,
- **Luxembourg** : Les personnes inscrites à l'Administration de l'Emploi qui sont à la recherche d'un emploi et disponibles sur le marché du travail,
- **France** : Les personnes immédiatement disponibles tenues d'accomplir des actes positifs de recherche d'emploi, à la recherche d'un emploi à durée indéterminée, à temps plein ainsi que les personnes non immédiatement disponibles à la recherche d'un autre emploi à durée indéterminée à temps plein, tenues d'accomplir des actes positifs de recherche d'emploi.



## Annexe 5 :

### Actifs localisés sur la partie française du PED travaillant en Belgique en 1999

<i>Communes</i>	<i>Population active totale</i>	<i>Chômeurs</i>	<i>Actifs occupés</i>	<i>Actifs travaillant en Belgique</i>	<i>% des actifs occupés en Belgique</i>
CHENIERES	227	17	210	13	6%
CONS-LA-GRANDVILLE	261	26	235	23	10%
COSNES-ET-ROMAIN	990	73	917	100	11%
CUTRY	364	35	329	18	5%
GORCY	923	98	825	150	18%
HAUCOURT-MOULAINE	1 106	148	958	48	5%
HERSERANGE	1 872	253	1 619	106	7%
HUSSIGNY-GODBRANGE	1 306	159	1 147	30	3%
LEXY	1 309	116	1 193	104	9%
LONGLAVILLE	1 040	99	941	78	8%
LONGWY	6 124	865	5 259	338	6%
MEXY	805	81	724	49	7%
MONT-SAINT-MARTIN	3 415	625	2 790	255	9%
MORFONTAINE	390	47	343	15	4%
REHON	1 322	181	1 141	82	7%
SAULNES	1 082	102	980	60	6%
UGNY	209	13	196	15	8%
VILLE-HOUDLEMONT	243	25	218	57	26%
VILLERS-LA-MONTAGNE	662	52	610	24	4%
<b>TOTAL</b>	<b>23 650</b>	<b>3 015</b>	<b>20 635</b>	<b>1 565</b>	<b>8%</b>

Source : INSEE, RP 1999

## Annexe 6 : Frontaliers des communes françaises et belges au Luxembourg au 31 mars 1999

	Ouvriers			Employés			Fonctionnaires			Total homme	Total femme	TOTAL
	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes	Total			
AGRICULTURE, CHASSE, SYLVICULTURE	2	15	17	.	1	1	.	.	.	16	2	18
INDUSTRIES EXTRACTIVES	.	12	12	.	.	.	.	.	.	12	-	12
INDUSTRIES MANUFACTURIERES	209	1 945	2 154	123	457	580	.	.	.	2 402	332	2 734
PROD. ET DISTRIBUTION D'ELECTRICITE, DE GAZ ET D'EAU	.	.	.	1	.	1	.	.	.	-	1	1
CONSTRUCTION	8	985	993	69	157	226	.	.	.	1 142	77	1 219
COMMERCE, REPARATION AUTOMOBILE, ART. DOMESTIQUES	227	604	831	518	438	956	.	.	.	1 042	745	1 787
HOTELS ET RESTAURANTS	203	186	389	35	26	61	.	.	.	212	238	450
TRANSPORTS ET COMMUNICATION	34	305	339	51	79	130	1	2	3	386	86	472
INTERMEDIATION FINANCIERE	1	8	9	647	556	1 203	.	.	.	564	648	1 212
IMMOBILIER, LOCATION ET SERVICES AUX ENTREPRISES	321	396	717	422	588	1 010	.	.	.	984	743	1 727
ADMINISTRATION PUBLIQUE	7	19	26	36	7	43	.	5	5	31	43	74
EDUCATION	4	.	4	12	7	19	.	.	.	7	16	23
SANTE ET ACTION SOCIALE	45	3	48	299	56	355	1	.	1	59	345	404
SERVICES COLLECTIFS SOCIAUX ET PERSONNELS	78	41	119	40	39	79	.	.	.	80	118	198
SERVICES DOMESTIQUES	43	.	43	1	.	1	.	.	.	-	44	44
ACTIVITES EXTRA-TERRITORIALES	1	8	9	26	5	31	.	.	.	13	27	40
NON-DETERMINEES	15	17	32	34	39	73	.	.	.	56	49	105
<b>Total</b>	<b>1 198</b>	<b>4 544</b>	<b>5 742</b>	<b>2 314</b>	<b>2 455</b>	<b>4 769</b>	<b>2</b>	<b>7</b>	<b>9</b>	<b>7 006</b>	<b>3 514</b>	<b>10 520</b>

Code n.a.c.e. : Nomenclature générale des Activités économiques dans les Communautés Européennes  
Source : IGSS

